

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE SENS DU JOURNALISME ET DE LA LIBERTÉ DE PRESSE AU QUÉBEC : UNE  
APPROCHE DES *CULTURAL STUDIES*

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR

ÈVE BÉDARD

MAI 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## AVANT-PROPOS

Mon idée de départ était de faire la comparaison entre des événements que la communauté journalistique québécoise a traités comme relevant du concept de liberté de presse pour en tirer des conclusions. Toutefois, pour construire ma problématique, je n'ai trouvé que des outils conceptuels principalement développés par la communauté journalistique elle-même. Cet angle m'apparaissant limité, je suis partie à la recherche d'un courant, d'une théorie, d'une approche favorisant un détachement réflexif de mon sujet. Finalement, mon mémoire est devenu le résultat de cette recherche : une exploration principalement théorique sur ce que les *Cultural Studies* de James W. Carey peuvent apporter à la conceptualisation de la communication, du journalisme et de la liberté de presse dans le contexte du Québec.

Je tiens à remercier mon directeur, Gilles Coutlée, d'avoir partagé avec moi ses connaissances sur la philosophie et l'éthique de la communication et de m'avoir ouvert les portes de ce monde d'une richesse insoupçonnée. Je remercie aussi ma famille, mais plus particulièrement mon conjoint et mes parents sans l'appui de qui cette aventure n'aurait pas connu les mêmes desseins. Merci aussi à mon amie Isabelle pour la précieuse révision de ce travail.

À Richard, Béatrice et Rose.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	ii
RÉSUMÉ.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
UNE CONCEPTION CULTURELLE DE LA COMMUNICATION.....	3
1.1 Une version des <i>Cultural Studies</i> .....	3
1.2 Le « tournant linguistique » des <i>Cultural Studies</i> .....	14
1.3 La communication comme rituel : donner un sens aux médias.....	25
1.4 La réalité comme miroir du sens.....	31
CHAPITRE II	
LA CULTURE DU JOURNALISME.....	33
2.1 Les sens du journalisme.....	33
2.2 <i>Cultural Studies</i> et journalisme.....	43
2.3 La double culture du journalisme.....	50
2.4 La culture journalistique au Québec.....	55

CHAPITRE III	
UNE LIBERTÉ DE PRESSE CULTURELLE .....	61
3.1 <i>Cultural Studies</i> et liberté de presse.....	63
3.2 La liberté de presse et le journalisme au Québec.....	77
3.3 Liberté de presse comme principe éthique.....	91
CONCLUSION.....	95
BIBLIOGRAPHIE.....	98

## RÉSUMÉ

L'auteure présente une lecture personnelle de la contribution aux études en communication et en journalisme de James W. Carey, considéré par certains comme étant un des pionniers du courant des *Cultural Studies* américaines. Présenté sous la forme d'un essai, ce mémoire propose une façon différente de conceptualiser le journalisme dans le contexte québécois. D'abord, l'auteure présente en quoi la version des *Cultural Studies* de Carey est marquée par le courant du tournant linguistique et comment elle constitue une alternative à la théorie de l'information. Ensuite, elle propose de concevoir le travail journalistique comme étant subjectif et culturel et non généralement véridique et objectif, tel que proposé par le modèle professionnel du journalisme. Enfin, l'auteure aborde la question de l'interprétation de la liberté de presse et du journalisme au Québec et illustre comment ce principe est marqué par la professionnalisation du journalisme, la légitimation de l'autorité du journalisme et le sens juridique de la liberté de presse.

**Mots-clés** : Communication, *Cultural Studies*, James W. Carey, journalisme, tournant linguistique, liberté de presse.

## INTRODUCTION

En dessinant sa pipe et ses chapeaux melon sur des fonds de scène loufoques et surréels, le peintre René Magritte voulait montrer qu'une pipe peinte, même reproduite de la façon la plus réaliste possible, n'a rien à voir avec la réalité d'une pipe qu'on peut bourrer et fumer en soufflant de magnifiques volutes.<sup>1</sup>

Nous réussissons facilement à concevoir que le dessin d'une pipe n'est pas une pipe parce que l'art est l'incarnation la plus évidente de la subjectivité de la représentation. Mais comment oser dire que le journalisme entretient le même rapport à la réalité que l'art, lui qui se donne pour mission de rapporter objectivement des faits? Pourtant, lorsqu'on envisage la communication sous l'angle de la culture, c'est la conclusion à laquelle on vient. La riche question du sens est abordée.

Le présent travail est un essai théorique exploratoire sur les thèmes du langage, de la communication, du journalisme et de la liberté de presse. Bien qu'ils puissent être lus séparément, les deux premiers chapitres sont développés avec l'intention sous-jacente d'articuler, dans le dernier chapitre, une réflexion théorique sur le sens que la communauté journalistique donne à la liberté de presse au Québec.

Nous avons développé notre essai en nous basant sur la version des *Cultural Studies* de James W. Carey, un des pionniers des *Cultural Studies* américaines et un des premiers à proposer une théorie qui permet aux médias de sortir de la fonction de transmetteur de données qui leur est traditionnellement accolée.

---

<sup>1</sup> Isabelle Paré, « Ceci n'est pas une pipe », *Le Devoir*, 28 mars 2008, p. A1.

Dans le premier chapitre, « Une conception culturelle de la communication », nous présentons James W. Carey et situons sa version des *Cultural Studies* dans le contexte plus grand de ce courant d'envergure mondiale. Nous voyons en quoi sa théorie présente une alternative à la théorie de l'information et comment elle peut, selon nous, s'inscrire dans le tournant linguistique de la communication.

Nous poursuivons, dans le deuxième chapitre, « La culture du journalisme », en expliquant comment James W. Carey conçoit le journalisme comme comportant des « rituels » communs qui laissent leur trace dans le matériel qu'il produit. Ainsi, il est possible de retracer le « sens » que le journalisme donne à certains événements et concepts. Nous développons ce chapitre en donnant des exemples sur la situation du journalisme au Québec et insistons sur les difficultés qui entourent la conceptualisation du journalisme.

Enfin, dans le dernier chapitre, « Une liberté de presse culturelle », nous tentons d'éclairer certaines manifestations de la culture commune du journalisme sur la liberté de presse au Québec, toujours en nous basant sur des textes de James W. Carey.

## CHAPITRE I

### UNE CONCEPTION CULTURELLE DE LA COMMUNICATION

*When we create a model of communication, we dream the forms of social order. Thus, if we describe communication as a mode of power and manipulation (rather than a mode of being), we cripple ourselves with cynicism about the behavior of other humans. If we imagine communication as a means of information transfer, we project the marketplace onto all our social relations. If we treat communication as an antidote to individual anxiety, we render ourselves unable to act as a polity in the name of a common good.<sup>1</sup>*

#### 1.2 Une version des *Cultural Studies*

Si nous disons des *Cultural Studies* qu'elle est l'approche que nous avons choisie pour développer notre essai, c'est entre autres parce que James W. Carey, notre principale référence, le dit lui-même : « I call this approach cultural studies and its central problem that of meaning in order to contrast with versions of communication that search for laws and functions and to focus on the hermeneutic side of the task<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> John Pauly, « Introduction/On the Origins of Media Studies (and Media Scholars) », In *James Carey: A Critical Reader*, sous la dir. d'Eve Stryker et Catherine A. Warren, Minneapolis (MN), London, University of Minnesota Press, 1997, p.4.

<sup>2</sup> James W. Carey, *Communication as Culture: Essays on Media and Society*, Boston, Unwin Hyman, 1989, p. 85.

Les *Cultural Studies* sont ainsi développées par des auteurs qui s'en réclament (ou non) et sont fondées sur des théories souvent multidisciplinaires qui font en sorte de procurer plusieurs assises aux *Cultural Studies*. Comme le dit Chris Barker, « cultural studies is constituted by the **language-game** of cultural studies. The theoretical terms developed and deployed by persons calling their work cultural studies is what Cultural Studies 'is'<sup>3</sup> ».

C'est donc dire que les *Cultural Studies* regroupent plusieurs idées et disciplines et que nous ne pouvons nous réclamer des *Cultural Studies* sans préciser davantage notre pensée parce que les « [c]ultural studies does not speak with one voice, it cannot be spoken with one voice, and I do not have one voice with which to represent it<sup>4</sup> ».

Comme le précise Colin Sparks :

*It is extremely difficult to define 'Cultural Studies' with any degree of precision. It is not possible to draw a sharp line and say that on one side of it we can find the proper province of cultural studies. Neither is it possible to point to a unified theory or methodology which are characteristic to it or of it. A veritable rag-bag of ideas, of methods and concerns from literary criticism, sociology, history, media studies, etc., are lumped together under the convenient label of cultural studies.*<sup>5</sup>

Les *Cultural Studies* sont donc difficiles à définir, mais elles ont quand même une histoire. Armand Mattelart et Erik Neveu reconnaissent quatre pères fondateurs à ce

---

<sup>3</sup> *Cultural Studies: Theory and Practice*, London, Sage Publications, 2000, p. 4.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> « The Evolution of Cultural Studies », In *What is Cultural Studies? A Reader*, sous la dir. de John Storey, New York, Arnold, 1996, p. 14.

que certains appellent le « mouvement »<sup>6</sup> des *Cultural Studies*, soit Richard Hoggart, Raymond Williams, Edward P. Thompson et Stuart Hall. L'étape de « cristallisation » des *Cultural Studies* remonterait aux années 1960, reliée à la parution par Hoggart de *The Uses of Literacy: Aspects of Working Class Life with Special References to Publications and Entertainments* en 1957<sup>7</sup>. L'ouverture du *Center for Contemporary Cultural Studies* (souvent appelé le CCCS) à l'Université de Birmingham en 1964, que Hoggart et, après lui, Hall dirigeront, fait figure d'étendard pour le mouvement émergent :

La mise en place du CCCS se fera lentement. Exprimé par Hoggart dans une conférence de 1964, le projet du centre est clair. Il se réclame explicitement de l'héritage de Leavis. Il veut utiliser les méthodes et les outils de la critique textuelle et littéraire en déplaçant l'application des œuvres classiques et légitimes vers des produits de la culture de masse, l'univers des pratiques culturelles populaires.<sup>8</sup>

Dans les années 1980, les *Cultural Studies* prennent une nouvelle direction avec la troisième génération de chercheurs, en entamant, notamment par le modèle d'encodage/décodage de Hall, une série de recherches sur la réception des médias<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> « Cultural Studies is a movement or a network » : Richard Johnson, « What is Cultural Studies Anyway ? », In *What is Cultural Studies?*, sous la dir. de Storey, p. 75.

<sup>7</sup> Armand Mattelart et Érik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2003, p. 20.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>9</sup> *Ibid.*

Dans l'évolution des *Cultural Studies*, les années 1980 sont associées à l'image du « tournant ethnographique ». L'expression désigne de façon commode un déplacement vers une étude des modalités différentielles de réception des médias par les divers publics, en particulier en matière de programmes télévisés.<sup>10</sup>

Alors surtout concentrées autour du CCCS, d'autres universités partout ailleurs dans le monde vont emboîter le pas et créer leurs propres programmes de *Cultural Studies*, pour le bonheur de certains et le malheur des autres, pour qui les contreparties néfastes l'emportent sur les avantages de cette percée :

Il n'est plus guère de pays où n'existent des départements ou enseignements des *Cultural Studies*. Manuels, livres et revues se multiplient, tout comme les objets pris en compte. [...] Cette prodigieuse expansion ne peut s'analyser comme un simple processus de démultiplication des chercheurs et des découvertes. Ses contreparties négatives se nomment perte d'identité, de rigueur et de fécondité.<sup>11</sup>

Dans cette « internationalisation » des *Cultural Studies*, les « Etats-Unis constituent un nouveau relais et une base essentielle de ce développement<sup>12</sup> », mais pour Mattelart et Neveu, l'internationalisation du mouvement a aussi donné lieu à une avalanche de théories issues des *Cultural Studies* :

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>12</sup> *Ibid.*

L'expansion des *Cultural Studies* n'est pas que spatiale. Elle est aussi thématique. [...]

Les années 1980 ont été le point de départ d'une double expansion des objets et des références théoriques. Consulter aujourd'hui des manuels ou recueils de textes suggère irrésistiblement la métaphore d'une boule de neige évoluant vers l'avalanche! [...] Le catalogue inclut encore des livres sur le journalisme, les identités, la géographie culturelle. Dans certains manuels [Barker, 2000 ; Lewis, 2002], les entrées de chapitres intègrent encore le langage, les politiques culturelles, la ville, annoncent même les promesse de la synergie entre les *Cultural Studies* et les avancées récentes de la biologie « évolutionniste »!<sup>13</sup>

Il n'en demeure pas moins que les États-Unis ont développé leur propre courant de *Cultural Studies*, les *American Cultural Studies* qui sont, sinon fécondes, fertiles, et qui ont généré une importante discipline.

*Cultural studies is moving rapidly into the mainstream of contemporary intellectual and academic life in the United States. Within the discipline of communications, it seems that cultural studies is no longer merely tolerated as a marginal presence; it is courted and even empowered—within limited parameters—by the discipline's ruling blocs.*<sup>14</sup>

Par ailleurs, la situation des *Cultural Studies* au Québec est plutôt stérile, possiblement, comme le soutient François Yelle, en raison de l'« asynchronie » de la circulation des idées entre les milieux francophone et anglophone<sup>15</sup>. En effet, les différentes branches des *Cultural Studies* – elles ont peut-être au moins ceci en

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>14</sup> Lawrence Grossberg, « The Circulation of Cultural Studies », In *What is Cultural Studies?*, sous la dir. de Storey, p. 178.

<sup>15</sup> Voir François Yelle, « Les études en communication médiatique au Québec et l'approche des *Cultural Studies* », *COMPOSITE* [En ligne], n°1 (2000). <http://composite.org/v1/2000.1/pdf/yelle.pdf> (Page consultée le 7 février 2008). Ce que François Yelle appelle « asynchronie » est « relative à la traduction/non-traduction des textes/idées qui mobilisent ou peuvent mobiliser de nouvelles problématiques » (voir p. 11).

commun – se sont développées principalement en anglais, réduisant ainsi l’accessibilité de ce courant à la francophonie et laissant supposer que les « universitaires québécois francophones ne semblent pas avoir été séduits par l’apport de l’approche dite des *Cultural Studies*<sup>16</sup> ». Yelle écrivait en 2000 :

Au Québec, les critiques écrites sur les *Cultural Studies* et émanant du domaine des études en communication, médiatiques ou autres, n’existent pas. À la rigueur, pourrais-je trouver quelques articles en sociologie ou en théorie littéraire qui effleuraient le sujet. Cependant, cela ne veut pas dire que les critiques n’existent pas ! Au contraire, quiconque fréquente le milieu universitaire des études en communication sait très bien que les *Cultural Studies* constituent très souvent le sujet de discussions très animées et l’objet de critiques très virulentes, sans oublier qu’il est possible d’entendre des commentaires où l’on associe les personnes qui « pratiquent » les *Cultural Studies* à une idéologie néfaste, parfois relativiste, parfois élitiste...<sup>17</sup>

Ceci dit, il ne faut pas s’étonner d’apprendre que bien que les *American Cultural Studies* soient florissantes, elles n’ont pas produit de consensus théorique. Ce courant est intrinsèquement inter et multidisciplinaire. Dans ce contexte, nous ferons d’abord et surtout référence au modèle de la communication de Carey, et non à toute la philosophie des *Cultural Studies* ou des *American Cultural Studies*, celle-ci, comme nous l’avons soutenu, n’ayant pas le consensus théorique comme *modus vivendi*. La « version » des *Cultural Studies* de Carey est, comme il l’affirme lui-même, « “ethnocentric”, meaning that the object of study is not culture in general but the cultures of particular national formations<sup>18</sup> ».

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 2. Une conférence a aussi été présentée sur le sujet : Serge Proulx, « La faible popularité des *Cultural Studies* au Québec », au Séminaire du Centre d’étude des mouvements sociaux, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 8 janvier 2001.

<sup>17</sup> Yelle, p. 14.

<sup>18</sup> James W. Carey, « Afterword/The Culture in Question », In *James Carey : A Critical Reader*, sous la dir. de Stryker et Warren, p. 309.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans la philosophie de la communication de Carey, c'est qu'elle s'inscrit, selon nous, dans le « tournant linguistique<sup>19</sup> » et qu'elle propose une alternative à la théorie de l'information et au modèle professionnel du journalisme. La version des *Cultural Studies* à laquelle nous référons est construite autour du langage et laisse de côté d'autres voies conceptuelles qu'elle aurait pu emprunter. Dans cette perspective, nous pouvons généralement dire que la culture est le cœur des *Cultural Studies* dans le sens où :

*Culture is concerned with questions of shared social meanings, that is, the various ways we make sense of the world. However, meanings are not simply floating 'out-there'; rather, they are generated through signs, most notably, those of language.*

*Cultural studies has argued that language is not a neutral medium for the formation of meanings and knowledge about an independent object world 'existing' outside knowledge, but is constitutive of those very meanings and that very knowledge.<sup>20</sup>*

Nous avons été mis sur la piste de James W. Carey par un texte de lui sur le journalisme : « The Dark Continent of American Journalism<sup>21</sup> », si bien que nous avons même pensé l'espace d'un instant que sa théorie n'en était qu'une sur le journalisme. En effet, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le journalisme constitue une des principales illustrations de sa théorie sur la communication. D'ailleurs, au moment de son décès, en mai 2006, il était professeur

---

<sup>19</sup> Dans la littérature, l'expression anglaise *Linguistic Turn* est couramment utilisée. Pour plus de clarté, nous avons traduit cette expression par « tournant linguistique ».

<sup>20</sup> Barker, p.8.

<sup>21</sup> James W. Carey, « The Dark Continent of American Journalism », In *Reading the News: A Pantheon Guide to popular Culture*, sous la dir. de Robert Karl Manoff et Michael Schudson, New York, Pantheon Books, 1986, p. 146-196.

de journalisme international à l'Université Columbia, à New York, où il a aussi fondé le programme de doctorat multidisciplinaire en communication<sup>22</sup>.

Il est souvent reconnu par ses pairs comme étant le fondateur des *Cultural Studies* américaines, comme l'a entre autres soutenu une amie et professeure de journalisme à l'Université du Maryland, Linda Steiner : « Moreover, it would not be overstating the case to assert that with this essay, and three others also republished in *Communication as Culture* (1989), he essentially founded cultural studies—in its American version<sup>23</sup>. » Il est aussi largement reconnu pour avoir contribué à l'histoire technique de la communication<sup>24</sup> et pour être une des meilleures autorités sur le Canadien Harold Adams Innis, professeur d'économie politique connu pour avoir contribué au développement des théories de la communication au Canada<sup>25</sup>.

Même si certains ont aussi dit de James W. Carey qu'il était la tête pensante de l'*Illinois strand of Cultural Studies*<sup>26</sup> – il a passé la plus grande partie de sa carrière à l'Université de l'Illinois comme professeur et doyen au *College of Communications*, comme nous le verrons dans le prochain chapitre – ou même « *the “most prominent*

---

<sup>22</sup> Linda Steiner, « *In Memoriam* », *Journalism Studies*, vol. 7, n°6 (décembre 2006), p. 819.

<sup>23</sup> Linda Steiner, « *In Memoriam: James W. Carey* », *Journalism Studies*, vol. 7, n°6 (décembre 2006), p. 820.

<sup>24</sup> Voir René-Jean Ravault, « Contre la globalisation de la pensée unique par l'éducation plurielle », In *2001 Bagues. Globalisme et pluralisme : TIC et société*, sous la dir. de Bernard Miège et Gaëtan Tremblay, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 159 : « L'un des auteurs critiques, parmi les plus connus aux États-Unis, qui a le plus méticuleusement et systématiquement souligné les liens qu'il peut y avoir entre l'invention, le développement et l'utilisation des technologies de communication – que ce soit le télégraphe ou l'ordinateur personnel – et une mythologie religieuse ou un système de croyances laïques très puissant est, probablement, James W. Carey. »

<sup>25</sup> Voir Gaëtan Tremblay, « De Marshall McLuhan à Harold Innis », *Revue tic&société* [En ligne], vol. 1, n° 1, 2007, mis à jour le : 15/02/2008, URL : <http://revues.mshparisnord.org/lodel/ticsociete/index.php?id=222>.

<sup>26</sup> Barbie Zelizer, *Taking Journalism Seriously: News and the Academy*, Thousand Oakes (Calif.), Sage, 2004, p. 180.

*representative*” of *American cultural studies*<sup>27</sup> », il est par ailleurs très peu connu au Québec, certainement, mais aussi ailleurs et même aux États-Unis.

*In spite of his wide-ranging influence, Carey remains something of a hidden treasure. As Everett Rogers, director of the Department of Journalism and Communication at the University of New Mexico, put it: “He ought to be more widely known. I would guess that if you polled all the scholars in mass communication today, more would know Steve Chaffee than Carey, no? I like both, but personally, I think Carey has had more effect”.*<sup>28</sup>

Pour James W. Carey, comme pour d’autres auteurs et penseurs avant et après lui, la communication ne se conçoit pas ailleurs que dans le langage, langage qui se déploie dans une conversation ou dans un dialogue. La conversation est celle entre des textes, des collègues, des auteurs, des humains. Le langage est la conversation de l’humanité et, pour Carey,

[...] *society is possible only in and through communication. Our symbolic acts call society into existence and sustain its presence among us, making our relations amenable, in vesting the world with significance, offering us shared models of identity, tutoring us in common modes of interpretation.*<sup>29</sup>

L’angle de la conversation permet donc d’ancrer la communication dans le langage, mais il permet aussi une conversation entre diverses approches et théories abordées non dans le but de les contredire, mais en leur permettant de coexister. Le modèle de

---

<sup>27</sup> Hanno Hardt, *Critical Communications Studies: Communication, History and Theory in America*, New York, Routledge, 1992, p. 196, cité dans *James Carey: A Critical Reader*, sous la dir. de Stryker et Warren, p. xiii.

<sup>28</sup> *James Carey: A Critical Reader*, sous la dir. de Stryker et Warren, p. xiii.

<sup>29</sup> John Pauly, « On the Origins of Media Studies », In *James Carey. A Critical Reader*, sous la dir. de Stryker et Warren, p. 3-4.

la communication de Carey nous permet d'aborder notre sujet en faisant des nuances fondamentales et s'appuie sur une philosophie de la communication qui va ainsi au bout d'elle-même et ne repose pas sur des *a priori* non réfléchis.

Un des premiers réflexes de celui qui aborde un sujet est de procéder à des essais de définition des principaux concepts. D'ailleurs, c'est ce qu'enseignent les précis méthodologiques. On peut définir un même phénomène de toutes sortes de façons, mais chacune de ces définitions contient une orientation théorique communicationnelle qui sous-tend des valeurs et des jugements. Le journalisme est-il une profession ? Sa tâche est-elle de transmettre de l'information ? La liberté de presse est-elle un droit ? Son utilité est-elle de permettre à l'information de circuler librement ?

James W. Carey, dans *Communication as Culture*<sup>30</sup>, illustre cette problématique en nous proposant de nous imaginer une conversation sur le sens de la mort, un phénomène simple, universel, transhistorique et transculturel<sup>31</sup>. Après avoir proposé une panoplie de façons de concevoir la mort Carey écrit simplement ceci : « The definition just is: the particular meaning that a group of people assigns to death<sup>32</sup>. »

---

<sup>30</sup> Boston, Unwin Hyman, 1989.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 57.

Il poursuit :

*What are we to do with this scene? We certainly cannot choose among these definitions on the basis of the scientific truth of one and the whimsy of the others. Death is not given univocally in experience by inflexible biological and social markers, and this has been true since long before the existence of artificial life-support systems. We can, however, show how differing definitions of death point toward differing values and social purposes: fixations on prolonging life by "artificial means," on preserving the continuity of community existence, to reduce the sharpness of the break between life and death. But as to choosing among them on any presumed scientific ground, we must, at least at this point, remain agnostics.*

*What more can be done with this scene? Do we want to ask what caused the individuals to hold to these strange definitions? We might naturally inquire after that, but one cannot imagine producing a "lawlike" statement concerning it other than a tautology such as "all people have definitions of death, however varied, because death is something that must be dealt with." The only causal statement that one might imagine is a historical one: a genetic account of how these views grew over time among various people and were changed, displaced and transformed. But such an analysis is not likely to produce any lawlike statements because it seems intuitively obvious that every people demands a separate history: there are as many reasons for holding differing definitions of death as there are definitions of death.<sup>33</sup>*

Selon nous, le journalisme et la liberté de presse font partie de ces phénomènes auxquels se rattache une multiplicité de définitions (et de sens) et, comme nous le verrons plus loin, qui impliquent des conceptions de la communication qui sous-tendent des saisies de la réalité et de l'activité humaine.

Nous présenterons le modèle de la communication de Carey en précisant en quoi il fait partie de cette branche des *Cultural Studies* construite autour du langage. Nous mettrons aussi l'accent sur l'originalité du modèle de Carey : il donne un sens aux

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 57-58.

médias et au matériel du journalisme que l'on aurait pu croire condamnés à rapporter des données et à produire des effets.

## 1.2 Le « tournant linguistique » des *Cultural Studies*

Avec l'aide de James W. Carey, les *Cultural Studies* jettent leur ancre dans le courant du tournant linguistique de la communication. En conceptualisant l'activité humaine comme culturelle, cette approche permet de concevoir les médias et leur matériel autrement que comme des moyens de communication et propose des fondements solides à quiconque veut étudier les médias en prenant une distance critique du paradigme instrumental de l'information qui domine ce champ d'étude. Et là est l'originalité du propos de Carey : il se consacre à élaborer un modèle qui permet aux médias d'entrer dans le tournant linguistique.

*Of all the areas or subareas within communications, that of the mass media has proven to be the most fiercely resistant to adequate theoretical formulation—indeed, even to systematic discussion. The concepts and methods, which, if inadequate, are at least unembarrassing, when applied to interpersonal communication, prove hapless and even a little silly when applied to the mass media. More than a matter of complexity is involved here, though complexity is part of it. Many matters concerning interpersonal communication can be safely encysted from the surrounding world and treated with relatively simple models and straightforward methods. Not so with the mass media, where questions of political power and institutional change are inescapable and usually render hopelessly ineffective the standard cookbook recipes retailed by the graduate schools.<sup>34</sup>*

Précisons-le d'emblée, en choisissant une version des *Cultural Studies* située dans le tournant linguistique, nous avançons une position qui ne fait pas l'unanimité. En effet, autant que pour certains, c'est l'ensemble des *Cultural Studies* qui est

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 69.

relativiste, pour d'autres, le passage des *Cultural Studies* par le tournant linguistique est empreint d'une forme de « nihilisme-chic » et donne lieu à un « flux énorme et verbeux de surenchère textualiste<sup>35</sup> » :

Ce moment « linguistique » tend plus encore à ramener le tout social au statut d'un « texte » attendant des analystes assez subtils pour le décoder. Il occulte (ou réduit à des jeux de discours) les faits économiques, les rapports de force directs, les faits de morphologie sociale. Il a stimulé une forme de nihilisme-chic de relativisme : puisque tout est discours, les notions de science, de démonstration ne sauraient être que des construits sociolinguistiques, ne pouvant donc prétendre à une rupture à l'égard des opinions et jugements de valeur.<sup>36</sup>

Notre version des *Cultural Studies* ne prend pas pour acquis ce que signifie le mot communication. Au contraire, cette approche prend une distance critique des théories de l'information et propose un sens à attribuer à la communication, articulée dans une philosophie de la réalité ancrée dans le langage, dont le modèle ne se réduit pas à des « textes » ou à des « jeux de discours ».

Dans l'ouvrage de Philippe Breton et de Serge Proulx, *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*<sup>37</sup>, deux conceptions dominantes de la communication sont proposées comme étant reliées au fondement des théories modernes de la communication : le paradigme instrumental et le paradigme humboldtien (*linguistic turn*, tournant linguistique) de la communication<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Mattelart et Neveu, p. 91.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>37</sup> Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 2002.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 124.

D'abord, la conception dominante de la communication en Occident relève du paradigme instrumental et chapeaute, entre autres, la théorie contre laquelle notre version des *Cultural Studies* s'inscrit en faux, la théorie de l'information.

Faut-il s'étonner, avec pareille épistémè, que les deux grandes métaphores de la communication se rangent sous la messagerie et le signe ? Je regroupe ces deux figures sous un même paradigme, l'*instrumentalisme*. Elles participent toutes deux d'un dualisme, dont la forme la plus récente est sans aucun doute le dualisme cartésien, qui sature la conception moderne de l'homme et de la communication. On connaît assez la première qui, sous ses divers habillements, n'en demeure pas moins le rejeton de la théorie de l'information. Il s'agit pour l'essentiel d'une métaphore qui s'articule autour du transport, de la transmission de données, quelles qu'elles soient, d'un poste à un autre.<sup>39</sup>

De cette conception instrumentalisée ressort une appréhension de la réalité qui est composée de deux mondes : le monde du signe et du signifié, du symbole et du symbolisé, du nom et du nommé. Dans un monde, on retrouve la pensée, l'idée et le concept et dans l'autre, la « représentation ». Il s'agit d'une conception dualiste où il existerait un monde intérieur prélinguistique et un monde extérieur extralinguistique. Ainsi, la relation entre les deux mondes en est une de représentation, où le langage, témoin d'une relation sujet/objet, est un système utilisé par l'homme pour atteindre ses buts. Dans cette optique, « [l]a fonction première du langage est *référentielle, cognitive et informationnelle*<sup>40</sup> », et « notre identité est déjà toute faite, si l'on veut,

---

<sup>39</sup> Gilles Coutlée, « Guillaume de Humboldt et la communication », In *Communication, Horizons de pratique et de recherche*, sous la dir. de Pierre Mongeau et Johanne Saint-Charles, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 35.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 36.

avant notre usage du langage<sup>41</sup> ». La théorie de l'information s'inscrit dans ce paradigme et met l'accent sur la transmission, le transport de « données ».

À l'opposé, le paradigme humboldtien ou le tournant linguistique de la communication<sup>42</sup> conteste le paradigme instrumental.

Le paradigme humboldtien conteste le paradigme instrumental de la communication où l'on retrouve, pour l'essentiel, les différentes théories de l'information et la sémiologie. La communication n'est d'abord ni un transfert d'informations ni un outil ni un ensemble de signes. Elle est, pour reprendre une expression kantienne, un transcendantal. À la fois une condition de possibilité de la pensée et la possibilité qu'il y ait un monde au sens phénoménologique du terme.<sup>43</sup>

C'est Humboldt qui, vers le début du 19<sup>e</sup> siècle, a amorcé ce tournant du langage en étudiant la relation entre la pensée et le mot<sup>44</sup>. Pour lui, le monde n'est pas représenté par le langage, au contraire, il en est constitutif.

C'est pourquoi le langage acquiert avec Humboldt un statut ontologique primordial : d'instrumental, il devient constitutif... ce qui fait de Humboldt l'un des plus grands pionniers du tournant linguistique. Pour Humboldt, dès qu'il y a langage, il y a humanité ; dès qu'il y a humanité, il y a langage.<sup>45</sup>

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Breton et Proulx, p. 124-125.

<sup>44</sup> Jürgen Trabant, *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, P. Margada, 1992, p. 67.

<sup>45</sup> Coullée, p. 42-43.

Afin de faire un parallèle entre le tournant linguistique et l'approche culturelle de la communication développée par les *Cultural Studies*, voyons les principales thèses qui sous-tendent une telle conception de la réalité et du monde. Nous reprenons ici, de façon succincte, les thèses présentées par Gilles Coutlée dans « Guillaume de Humboldt et la communication<sup>46</sup> ».

D'abord, avec Humboldt, il faut oublier la conception de deux mondes et la représentation de la réalité par le langage. La réalité n'est pas représentée par le langage, mais le langage est plutôt constitutif de la réalité. « [...] [L]a « réalité » humaine, le « monde » humain sont de fond en comble des réalités langagières communicationnelles<sup>47</sup>. » Pour Humboldt, qui s'inspire de Kant, il y a « une « réalité » qui existe indépendamment de notre connaissance »<sup>48</sup>. Seulement, pour lui, « les limites de toute compréhension qui sont en même temps les limites de l'humanité qui est en nous, ce que nous pourrions appeler la finitude<sup>49</sup> ». « Le langage devient donc constitutif de ce que nous pensons et de ce que nous sommes [...] »<sup>50</sup> ; c'est, selon Gilles Coutlée, une des thèses les plus connues de Humboldt, et c'est pour cela qu'on dit de Humboldt qu'il est un des plus grands pionniers du tournant linguistique.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce lien intime entre la pensée et le langage lui fait dire que « [l]e processus même de toute conceptualisation est un processus

---

<sup>46</sup> In *Communication, Horizons de pratique et de recherche*, sous la dir. de Pierre Mongeau et Johanne Saint-Charles, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 29-52.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 47-48.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 44.

foncièrement langagier<sup>51</sup> ». « Cette forme interne du langage, ce chevilement intrinsèque de la langue et de la pensée signifie que le langage n'est pas un véhicule à concepts, mais le creuset originel où se forment nos concepts<sup>52</sup>. »

La métaphore du « chemin de la bouche à l'oreille », dont nous citons l'exemple parce que James W. Carey la reprendra, fait dire à Gilles Coutlée que « Humboldt s'éloigne à tout jamais d'une intériorité de type augustinien, d'où l'on jetterait un regard détaché sur le monde « extérieur ». L'intériorité humboldtienne est de part en part intersubjective<sup>53</sup> ».

L'organe significatif chez Humboldt n'est plus en effet l'œil qui observe la proie pour la saisir et se l'incorporer par la bouche. L'organe prédominant, c'est l'oreille. L'esprit avant tout entend... c'est-à-dire que la bouche n'est plus d'abord un organe récepteur mais un organe producteur de sons... l'homme baigne dans des cercles concentriques de vagues sonores... Le circuit de la pensée et du langage s'inscrit fondamentalement chez Humboldt dans la matérialité des organes phonateurs, dans le chemin de la bouche à l'oreille.<sup>54</sup>

Selon Humboldt, ce que l'humanité possède en commun, ce que les hommes partagent, c'est l'esprit, au sens moral – et non spirituel – du terme<sup>55</sup>. Et « l'esprit n'est pas une chose<sup>56</sup> », au contraire, elle est « un faire, un processus, un agir<sup>57</sup> ».

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

Humboldt s'extirpe donc de la conception du monde qui met en relation l'homme et l'objet et emprunte une pensée qui se distingue diamétralement du paradigme instrumental. « [...] Humboldt fait de la « conscience » un non-objet, un *acte*<sup>58</sup> ».

Le modèle de la communication de Carey épouse à bien des égards le modèle originellement développé par Humboldt, celui que nous avons appelé le tournant linguistique de la communication. Parallèlement, pour Carey, ce qui divise les chercheurs en communication repose essentiellement sur leur conception philosophique de la réalité qu'il qualifie d'objectiviste ou d'expressiviste, selon des termes empruntés à Charles Taylor.

Ainsi, une philosophie objectiviste conçoit la réalité comme étant neutre :

*That is, the world was not seen as a cosmic order but as a domain of neutral, contingent fact to which people were related only as observers. This domain was to be mapped by the tracing of correlations and ultimately manipulated for human purposes.*<sup>59</sup>

La conception expressiviste de la réalité, telle que présentée par Carey, est un produit de l'activité humaine dans le sens où « [r]eality expresses at any historical moment the purposes and objectives, intentions and desires of humans<sup>60</sup> ».

Selon nous, la conception de la communication de Carey, « the ritual view of communication », dont nous préciserons la teneur plus loin, s'inscrit sans aucun doute

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Carey, *Communication as Culture*, p. 72.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 73.

dans le courant de pensée développé sous le paradigme humboldtien, celui « qui peut mieux se saisir comme le tournant du langage » parce que les *Cultural Studies* proposent de concevoir le monde humain comme étant une réalité langagière et communicationnelle.

Nous introduisons ci-après le modèle de Carey par le truchement de la conversation qui l'a mené à emprunter la trajectoire du tournant linguistique. Cette conversation est celle entre Dewey et Lippmann, les auteurs qui, selon Carey, marquent la distinction fondamentale qui s'opère entre ces deux visions de la communication<sup>61</sup>.

Comme le précise Carey, les deux visions de la communication qui s'opposent ne doivent cependant pas viser l'atteinte de la vérité, de la bonne approche pour concevoir la communication. Nous avons dit que le développement de ces deux pensées se fait dans le cadre d'une conversation humaine, parce que « we accept our inheritance from and our conversation with our fellow human beings as our only source of guidance<sup>62</sup> ».

Selon Carey, Lippmann aurait développé son classique ouvrage, *Public Opinion*, avec des arguments basés sur une philosophie objectiviste de la réalité :

---

<sup>61</sup> Voir *Ibid.*, p. 75 : « It is useful, however, to resituate the distinction between administrative and critical research within the conversation of American culture and, in particular, in an exchange during the 1920s between Walter Lippmann and John Dewey. ».

<sup>62</sup> Richard Rorty, *Philosophy and the Mirror of Nature*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1979, cité dans Carey, *Communication as Culture*, p. 75.

*The philosophical side of Lippmann is arguing for a general theory of representation that divides culture into the areas that represent reality well (such as science), those that represent it less well (such as art), and those that do not represent it at all (such as journalism), despite their pretense of doing so (Rorty 1979:3). Lippmann's view is that reality is "picturable", and truth can be achieved by matching an independent, objective, picturable reality against a language that corresponds to it.<sup>63</sup>*

Pour Lippmann, la seule façon pour les journaux de représenter la réalité est de se baser sur la façon la plus vraie de la représenter, c'est-à-dire par des méthodes scientifiques.

*Ideally communication is the transmission of a secured and grounded truth independent of power. Because such conditions of truth cannot be achieved outside Cartesian science, it is necessary to employ cadres of scientists to secure exact representations that can permit the newspaper to correctly inform public opinion.<sup>64</sup>*

De son côté, Dewey propose de voir la réalité en tant que constituée par l'action humaine, et ce, par les moyens de communication que sont la conversation et le dialogue : « [...] reality is constituted by human action, particularly symbolic action and particularly associative action. Therefore, reality has no essence to be discovered but rather a character to be, within limits, constituted<sup>65</sup>. »

Pour lui, la faiblesse d'une nouvelle n'est donc pas liée à son impossibilité de représenter le réel, parce que ce n'est pas son rôle, mais plutôt celle d'être le support inadéquat d'une conversation.

---

<sup>63</sup> Carey, « Reconceiving "Mass" and "Media" », In *Communication as Culture*, p. 76-77.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 81.

*Although news suffers from many of the deficiencies Lippmann cites, its major deficiency is not its failure to represent. The line between an adequate image and a stereotype is impossible to draw anyway. The purpose of news is not to represent and inform but to signal, tell a story, and activate inquiry. Inquiry, in turn, is not something other than conversation and discussion but a more systematic version of it. What we lack is the vital means through which this conversation can be carried on: institutions of public life through which a public can be formed and can form an opinion. The press, by seeing its role as of informing the public, abandons its role as an agency for carrying on the conversation of our culture. We lack not only an effective press but certain vital habits: the ability to follow an argument, grasp the point of view of another, expand the boundaries of understanding, debate the alternative purposes that might be pursued.<sup>66</sup>*

Pour Carey, c'est cette opposition entre ces deux penseurs ou plutôt la conversation entre ces deux textes qui illustrent la différence fondamentale entre la théorie instrumentale de l'information et la vision culturelle de la communication qu'il propose.

Carey éclaire d'ailleurs l'orientation différente de ces deux penseurs en citant Dewey qui reprend lui aussi la métaphore de la vision et de l'ouïe : « The connections of the ear with the vital and out-going thought and emotion are immensely closer and more varied than those of the eye. Vision is a spectator: hearing is a participator<sup>67</sup>. » Pour Carey, cette métaphore représente bien l'opposition entre ces deux auteurs.

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 81-82.

<sup>67</sup> John Dewey, *The Public and its Problems*, New York, Henry Holt and Co., 1927, p. 217-219, cité dans Carey, *Communication as Culture*, p. 79.

[Dewey] [...] chooses the metaphor of hearing over seeing to argue that language is not a system of representations but a form of activity, and speech captures this action better than the more static images of the printed page. As an instrument of action, language cannot serve a representative function.<sup>68</sup>

Nous avançons que James W. Carey, dans la conception de la communication qu'il développe, s'est tracé un chemin dans le sillon du tournant linguistique et que son originalité est de proposer des fondements philosophiques solides pour articuler une conception du matériel journalistique qui s'inscrit autrement que dans la tradition instrumentaliste de la théorie de l'information.

En effet, James W. Carey propose de concevoir la communication comme un rituel (*the ritual view of communication*) en l'opposant au modèle dominant de la communication en Occident, qu'il nomme « la communication comme mode de transmission » (*the transmission view of communication*) et qui colle à la théorie de l'information et correspond à une saisie instrumentaliste de la communication, tel que nous l'avons développé plus haut.

Selon Carey, la communication vue comme un mode de transmission de l'information se fonde sur la métaphore de la géographie et du transport. C'est sur cette conception dominante de la communication que s'oriente généralement la façon occidentale de penser la communication<sup>69</sup>. Pour lui, la conception de la communication basée sur le modèle de la transmission de l'information a épuisé ses possibilités, et il était nécessaire de retourner aux sources, à la recherche d'un modèle de la communication plus fertile et cohérent.

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>69</sup> Voir Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture*, p. 15.

*The transmission view of communication has dominated American thought since the 1920s. When I first came into this field I felt that this view of communication, expressed in behavioural and functional terms, was exhausted. It had become academic: a repetition of past achievements, a demonstration of the indubitable. Although it led to solid achievement, it could no longer go forward without disastrous intellectual and social consequences. I felt it was necessary to reopen the analysis, to reinvigorate it with the tension found in Dewey's work and, above all, to go elsewhere into biology, theology, anthropology, and literature for some intellectual material with which we might escape the treadmill we were running.<sup>70</sup>*

### 1.3 La communication comme rituel : donner un sens aux médias

Le modèle de Carey aurait pu se nommer autrement : « La communication comme une conversation constituée dans le langage » ou « la communication et le sens de la réalité ». Mais présentons d'abord ce concept comme il le fait lui-même : « A ritual view of communication is directed not toward the extension of messages in space but toward the maintenance of society in time; not the act of imparting information but the representation of shared beliefs<sup>71</sup>. »

L'historicité du message remplace sa transmission; le message n'est plus une donnée, mais une construction de croyances communes, le matériel observable et public qui témoigne de ces croyances communes.

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 18.

*This projection of community ideals and their embodiment in material form—dance, plays, architecture, news stories, strings of speech—creates an artificial though nonetheless real symbolic order that operates to provide not information but confirmation, not to alter attitudes or change minds but to represent an underlying order of things, not to perform functions but to manifest an ongoing and fragile social process.*<sup>72</sup>

Carey identifie explicitement certains des auteurs à la source de son inspiration : Weber, Durkheim, de Tocqueville, Huizinga, Burke, Duncan, Portman, Kuhn, Berger, Geertz, Dewey, Mead, Cooley, Park, Goffman, etc. D'autres, comme Wittgenstein, Heidegger, Arendt, etc., l'ont aussi certainement influencé bien qu'il ne les mentionne que de façon éparse dans son texte, sans s'y référer. Ce qu'il faut comprendre, c'est que pour Carey : « There are no stands of evidence in politics, or anywhere else, higher than conversational ones<sup>73</sup>. » C'est de cette façon, comme une conversation, qu'il développe sa pensée.

Les essais auxquels nous faisons référence pour présenter le modèle culturel de la communication de James W. Carey sont rassemblés dans la première partie d'un recueil qu'il a publié en 1989, *Communication as Culture : Essays on Media and Society*<sup>74</sup>. Dans cette partie – dont le titre est simplement *Communication and Culture* – nous retrouvons « A Cultural Approach to Communication », « Mass Communication and Cultural Studies », « Reconceiving “Mass” and “Media” » et « Overcoming resistance to Cultural Studies ».

---

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>73</sup> James W. Carey, « Abolishing the Old spirit world », *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 12 (mars 1995), p. 88, cité dans *James Carey: A Critical Reader*, sous la dir. de Stryker et Warren, p. xi.

<sup>74</sup> Boston, Unwin Hyman, 1989.

Selon James W. Carey, il faut reformuler notre conception de la communication comme étant une action constituée dans le langage et non pas un reflet de la réalité.

*We must first discard the view of language as reference, correspondence, and representation and the parallel view that the function of language is primarily to express assertions about the world. Then we must substitute the view that language—communication—is a form of action—or, better, interaction—that not merely represents or describes but actually molds or constitutes the world.*<sup>75</sup>

La communication n'a pas d'essence, ni de qualités universelles et elle ne peut être représentée dans la nature. Bien qu'il admette que le langage ne constitue pas en soi le monde réel, Carey soutient que la réalité ne s'appréhende que par la communication, que par le langage.

*Reality is not given, not humanely existent, independent of language and toward which language stands as a pale refraction. Rather, reality is brought into existence, is produced, by communication—by, in short, the construction, apprehension, and utilization of symbolic forms. Reality, while not a mere function of symbolic forms, is produced by terministic systems—or by humans who produce such systems—that focus its existence in specific terms.*<sup>76</sup> [notes omises]

---

<sup>75</sup> Carey, « Reconceiving “Mass” and “Media” », In *Communication as Culture*, p. 84.

<sup>76</sup> Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture*, p. 25.

Il poursuit :

*I am suggesting that reality is not there to discover in any significant detail. The world is entropic—that is, not strictly ordered—though its variety is constrained enough that the mind can grasp its outline and implant an order over and within the broad and elastic constraints of nature.<sup>77</sup>*

C'est cette conception de la réalité qui lui fait dire que la nature de la pensée ne peut être privée. Par essence, la pensée est publique parce qu'elle s'articule par le langage, le langage étant une ressource commune et publique que l'homme utilise pour construire sa pensée.

*I wish to suggest in contradistinction, that thought is predominantly public and social. It occurs primarily on blackboards, in dances, and in recited poems. The capacity of private thought is a derived and secondary talent, one that appears biographically later in the person and historically later in the species. Thought is public because it depends in a publicly available stock of symbols. It is public in a second and stronger sense. Thinking consists of building maps of environments. Thought involves constructing a model of an environment and then running the model faster than the environment to see if nature can be coerced to perform as the model does.<sup>78</sup>*

Ainsi, si la pensée est publique et qu'elle s'articule par le langage – langage qui est constitutif de la communication et de la réalité – la pensée est publiquement observable et laisse sa trace dans le matériel que l'homme produit : la culture.

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 28.

*Our attempts to construct, maintain, repair, and transform reality are publicly observable activities that occur in historical time. We create, express, and convey knowledge of and attitudes toward reality through the construction of a variety of symbol systems: art, science, journalism, religion, common sense, mythology.<sup>79</sup>*

Il faut prendre la conception du langage de Carey au sens figuré. C'est-à-dire qu'un langage n'est pas nécessairement une langue, mais l'expression d'une pensée historique commune à une société ou un groupe. De la même manière, un « texte » n'est pas simplement un texte, une réduction à des jeux de discours, mais un témoin matériel de l'esprit humain qui ne prend pas nécessairement la forme d'un texte. De cette façon, il est possible de donner un sens au matériel, à la culture que l'Homme produit parce qu'elle constitue le témoin, un indice de sa pensée, de son langage.

*I agree, at least to a limited extent, that reality is a product of human activity. But the claim is neither philosophical nor metascientific but simply a historical one. Reality has been made—has been progressively made—by human activity. This is through a process, celebrated by structuralists, whereby nature is turned into culture and by a similar but inverse process whereby culture penetrates the body of nature.<sup>80</sup>*

Et donc, étudier la communication « is to examine the actual social process wherein significant symbolic forms are created, apprehended, and used<sup>81</sup> ». Il y a donc une différence majeure entre la réalité et parler de la réalité, le journalisme et parler du journalisme, la liberté de presse et parler de la liberté de presse.

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>80</sup> Carey, « Reconceiving “Mass” and “Media” », In *Communication as Culture*, p. 73.

<sup>81</sup> Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture*, p. 30.

Bien que développées sur les bases du langage, de la communication et de l'appréhension de la réalité, les *Cultural Studies* de Carey n'ont pas pour objet la culture en général, mais bien, comme il le dit lui-même, « the cultures of particular national formations<sup>82</sup> ».

Il précise :

*From the standpoint of cultural studies, however, every nation is exceptional, a special case, in the sense that it can be understood only in relation to its particular history and geography. That is not to suggest that nations are to be understood solely in their singularity, but merely that attempts to find large-scale generalizations about society and culture have proven a failure except when conducted by comparisons, implicit or explicit, with other national societies.<sup>83</sup>*

Carey donne ainsi une place aux médias dans la communication et les fait participer à la réalité, alors qu'avec une théorie de l'information les médias ne sont que de simples courroies de transmission de données qui ne participent pas à la réalité, mais qui la reflètent... ou prétendent la refléter. Les médias, par le matériel qu'ils produisent (leur culture), témoignent de leur idéologie, de leur pensée commune, ancrée dans le contexte sociohistorique de la nation dans laquelle ils évoluent. Avec une vision de la communication comme étant un rituel, il est donc possible de donner un sens à la culture médiatique et non de la qualifier de « donnée ». Et ainsi, on passe du spectacle au spectateur... à l'interprète.

---

<sup>82</sup> James W. Carey, « Afterword/The Culture in Question », p. 309.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 309-310.

#### 1.4 La réalité comme miroir du sens

Le modèle culturel de la communication de Carey propose une conception du monde et de la société qui nous permet d'aborder des sujets complexes. Toutefois, l'abandon de la recherche de la vérité est incidemment le reproche que l'on peut faire à une herméneutique postmoderne, « qui voit plutôt dans le langage une « mise en forme » du « réel »<sup>84</sup> », mais qui, s'il s'en trouve, peut se comprendre autrement.

Or, si l'herméneutique est vraiment universelle, c'est d'abord parce que nous sommes des êtres qui vivent d'emblée dans l'élément insurpassable du sens, d'un sens que nous nous efforçons de comprendre et que nous présupposons dès lors nécessairement. Mais ce sens est toujours le sens des choses elles-mêmes, de ce qu'elles veulent dire, un sens qui dépasse assurément nos pauvres interprétations et l'horizon limité, mais Dieu merci, toujours extensible de notre langage.<sup>85</sup>

Tout comme celle de Humboldt avant lui, la pensée de Carey est au cœur de l'approche herméneutique selon laquelle le monde ne serait pas simplement un ensemble de signes conceptuels arbitraires. Dans la même mouvance, la communication, selon Stewart,

---

<sup>84</sup> Jean Grondin, *L'herméneutique*, Coll. « Que sais-je », Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 122.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

*is emphatically “not a matter of transporting information and experiences from the interior of one subject to the interior of the other one. It is rather a matter of being-with-one-another becoming manifest in the world, specifically by way of the discovered world, which it self becomes manifest in speaking with one another”.*<sup>86</sup>

Pour Carey, l’objectif de définir la communication comme étant culturelle est de lui redonner sa dimension proprement herméneutique :

*The objective of doing all this—of looking at the practices that organize communications, the concepts such practices presuppose, and the social relations they bring into existence—is a hermeneutic one: to try to find out what the other people are up to, or at least what they think they are up to; to render transparent the concepts and purposes that guide their actions and render the world coherent to them; to extend the human conversation, to incorporate into our world other actors tending other dramas by comprehending what they are saying.*<sup>87</sup>

Le citant à maintes reprises, Carey semble en accord avec l’herméneutique de Richard Rorty, dont l’« intention est de montrer pourquoi la philosophie doit faire son deuil d’une connaissance qui se voudrait un simple « miroir du réel<sup>88</sup> » » et pour qui

[...] l’herméneutique n’offre pas de méthode, ou une meilleure méthode pour atteindre la vérité, elle nous apprend seulement à vivre sans l’idée de la vérité, entendue au sens de la correspondance au réel. La recherche de la vérité peut alors être remplacée par une culture qui exalte plutôt les idéaux de l’édification de la conversation.<sup>89</sup>

---

<sup>86</sup> John Stewart (éd.), *Beyond the Symbol Model, Reflexions on the Representational Nature of Language*, Albany, State University of New York Press, 1996, p. 35 qui cite Martin Heidegger, *History of the Concept of Time*, trad. T. Kisiel, Bloomington, Indiana University Press, 1985, p. 263.

<sup>87</sup> Carey, *Communication as Culture*, p. 85.

<sup>88</sup> Grondin, p. 109.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 111.

## CHAPITRE II

### LA CULTURE DU JOURNALISME

*If we live in a world of media, it is still important to remember that we do not live in a media world. The media bring the world to us and help to shape that world, but there is still a reality outside of the media. It is becoming harder all the time to tell the real world from the media world, but it is essential to know the difference if diverse peoples and nations are to live together in peace.<sup>1</sup>*

Dans ce chapitre, nous exerçons une réflexion sur ce que peut être le journalisme dans le contexte d'une théorie culturelle de la communication au Québec. Avant de préciser davantage en quoi constitue la théorie du journalisme que les *Cultural Studies* proposent, nous présentons, plus généralement, comment se conçoit le journalisme dans les milieux professionnels et académiques et les difficultés que présente l'étude du journalisme.

#### 2.1 Les sens du journalisme

Proposer des réponses aux questions « Qu'est-ce que du journalisme? » et « Qui est un journaliste? » n'est pas aisé, ni en pratique, ni en théorie, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les pourtours de ce domaine d'activité sont flous et évoluent au

---

<sup>1</sup> Lawrence Grossberg et al., *Media Making, Mass Media in a Popular Culture*, Thousand Oakes (Calif.), Sage Publications, 2006, p. 4.

rythme des changements sociaux, économiques, politiques, technologiques, etc. D'autre part, les regroupements ou organisations journalistiques prétendent souvent avoir mainmise sur ce qu'est un journaliste.

Nous avons rassemblé les problèmes de conceptualisation du journalisme autour de trois principaux points. Premièrement, les ouvrages qui portent sur le journalisme n'abordent généralement que peu les théories du journalisme et se concentrent sur sa pratique et ses techniques, sur l'histoire et la sociologie du journalisme. En ce qui concerne les ouvrages sur les théories des communications, ils n'effleurent souvent que superficiellement le journalisme, accessoirement dans le contexte d'études sur les médias de masse.

Dans « What is journalism? Professional identity and ideology of journalists reconsidered<sup>2</sup> », Mark Deuze résume bien le manque de cohérence qui caractérise l'étude du journalisme :

---

<sup>2</sup> Mark Deuze, « What is Journalism? Professional Identity and Ideology of Journalists Reconsidered », *Journalism*, vol. 6 (2005), p. 442.

*Journalism is and has been theorized, researched, studied and criticized worldwide by people coming from a variety of disciplines. Indeed, research about journalism and among journalists has been established as a widely acknowledged field, particularly in the second half of the 20<sup>th</sup> century. Worldwide one can find universities, schools and colleges with dedicated departments, research and teaching programs in journalism. The field even has its own international and national journals. This suggests journalism as a discipline and an object of study is based on a consensual body of knowledge, a widely shared understanding of key theories and methods, and an international practice of teaching, learning and researching journalism. Alas, this is not the case. Several authors in various parts of the world have signalled a lack of coherence in the field of journalism (education and studies), and have sought to offer overviews into different conceptual approaches to theory and methodology [...]<sup>3</sup>. [notes omises]*

Ainsi, même si plusieurs auteurs ont produit une importante littérature sur le journalisme, leurs approches respectives diffèrent souvent sur le sens même à attribuer au journalisme. De plus, ces auteurs sont rattachés à une variété de disciplines<sup>4</sup>, faisant varier d'autant de fois le paradigme sous lequel le journalisme est étudié.

Deuxièmement, nous avons constaté que les discours sur le journalisme ont en commun d'avoir le plus souvent développé ou pris appui sur un modèle théorique dominant pour expliquer le journalisme. Ce modèle, le modèle professionnel, propose des définitions sur le journalisme centrées autour du journaliste transmetteur de nouvelles et d'information où le journaliste est un témoin neutre dont le travail est essentiellement de rapporter objectivement des faits.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 442-443.

<sup>4</sup> Par exemple les sciences sociales, l'histoire, la politique, la philosophie, les langues, le droit, les *Cultural Studies*, etc.

Par exemple, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (la FPJQ), « une association démocratique sans but lucratif qui rassemble sur une base volontaire 2 100 journalistes dans plus de 250 médias écrits et électroniques<sup>5</sup> », voit le journaliste comme un témoin : « À la base, le journaliste est avant tout un témoin qui rapporte le plus fidèlement possible les faits importants de la vie de notre société<sup>6</sup> » dont le rôle est « de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter le cas échéant les faits qui permettent à leurs concitoyens de mieux connaître et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent<sup>7</sup> ».

Le Conseil de presse du Québec (le CPQ) est « un organisme indépendant, dont la mission est de veiller à la protection de la liberté de la presse et du droit du public à une information de qualité<sup>8</sup> » et dont le mandat « consiste à promouvoir le respect des plus hautes normes en matière d'éthique journalistique<sup>9</sup> ». Le CPQ soutient dans *Les droits et responsabilités de la presse*, un document qu'il a développé et qui guide toutes ses décisions et analyses, que la fonction première des médias et des professionnels de l'information est « de livrer à la population une information exacte, rigoureuse, complète sur toute question d'intérêt public<sup>10</sup> ».

---

<sup>5</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.fpq.org/index.php?id=6> (Page consultée le 28 janvier 2008).

<sup>6</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.fpq.org/index.php?id=113> (Page consultée le 28 janvier 2008).

<sup>7</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.fpq.org/index.php?id=82> (Page consultée le 28 janvier 2008), voir le préambule du Guide de déontologie.

<sup>8</sup> Conseil de presse du Québec, *Les droits et responsabilités de la presse*, *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne]. [http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp\\_fr.pdf](http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp_fr.pdf) (Page consultée le 28 janvier 2008), p. 5, « Avant-propos ».

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, « Introduction », p. 7.

Par ailleurs, le manuel d'enseignement du journaliste Pierre Sormany, *Le métier de journaliste : guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*<sup>11</sup>, met aussi l'accent sur le rôle de témoin du journaliste :

**[...] le journaliste est celui dont le métier est de rapporter l'événement au bénéfice de ceux qui n'ont pu y assister, ou pour permettre à ceux qui en ont été témoins de pondérer leur jugement en le confrontant avec un commentaire externe, avec des données additionnelles.** En ce sens, il n'est pas là pour indiquer ce qu'il faut penser, ni pour louer ou réprimander quoi que ce soit. Il est là pour *témoigner*. Il est l'œil délégué par le lecteur, l'oreille qui doit écouter ce qui se dit, la bouche qui, par procuration, doit poser les questions les plus pertinentes, au nom de tous ceux qui n'ont pas accès à cette information de première main.<sup>12</sup>

Une même approche est prise dans les ouvrages plus généraux sur la communication comme dans *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*<sup>13</sup>. Les auteurs définissent le quotidien du travail journalistique dans le chapitre des « techniques de l'information » comme en étant un qui « consiste en descriptions visant à produire de l'information, sous la forme de comptes rendus, de reportages ou d'enquêtes<sup>14</sup> ».

Troisièmement, des réflexions théoriques sur la nature du journalisme sont d'autant plus difficiles à organiser que les regroupements et organisations de journalistes s'estiment parfois être les seuls à pouvoir encadrer la pratique professionnelle de leur métier, voire même à réfléchir sur le journalisme. Même s'ils s'en gardent bien, ils

---

<sup>11</sup> Pierre Sormany, *Le métier de journaliste : guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 2000.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>13</sup> Philippe Breton et Serge Proulx, *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 2002.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 102.

proposent ce qu'ils conçoivent être la « bonne » définition du journalisme et du travail journalistique.

Dans ce sens, la FPJQ précise dans son *Guide de déontologie* qu'il ne lui revient pas de définir ce qu'est un journaliste :

Ni le titre de journaliste, ni l'acte journalistique ne sont réservés à un groupe particulier de personnes. Le milieu journalistique est un milieu ouvert et les journalistes le veulent ainsi. Il n'existe pas non plus de tribunal disciplinaire disposant de l'autorité légale nécessaire pour sanctionner les écarts déontologiques. Les journalistes sont soumis à l'ensemble des lois qui régissent la vie des citoyens.<sup>15</sup>

Or, la FPJQ refuse d'émettre une carte de journaliste à celui qui ne rencontre pas les critères qu'elle a elle-même développés. Voici la définition du journalisme et de la fonction de journaliste qu'elle propose dans ses règlements généraux :

---

<sup>15</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Guide de déontologie*, In Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, [En ligne]. <http://www.fpq.org/index.php?id=82> (Page consultée le 28 janvier 2008).

### Article 2.01 Membres réguliers

Peut devenir membre régulier de la FPJQ toute personne qui, de l'avis du conseil d'administration, est journaliste:

a) La FPJQ reconnaît comme journaliste la personne qui, sans exercer en parallèle un métier ou des fonctions incompatibles avec le journalisme et sans être autrement en conflit d'intérêts avec la pratique du journalisme, a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice d'une fonction de journaliste pour le compte d'une ou de plusieurs entreprises de presse québécoises.

b) Exerce une FONCTION DE JOURNALISTE la personne qui travaille à la diffusion d'informations ou d'opinions sur des questions d'actualité, dans une optique d'intérêt public, au service des citoyens et non pas d'intérêts particuliers.

La fonction de journaliste inclut des tâches telles que: la recherche et la vérification de l'information, la préparation de reportages ou d'interviews; la rédaction ou la préparation de nouvelles, de comptes rendus, d'analyses, de commentaires ou de chroniques spécialisées; la traduction et l'adaptation de textes ou de reportages d'actualité; la photographie de presse; le secrétariat de rédaction (assignation du personnel, vérification des textes, titrage et mise en page, et l'équivalent dans la presse parlée); le dessin de caricatures sur l'actualité; le dessin et graphisme d'information; l'archivage et la transmission de l'information entre différents médias; l'animation d'émissions d'information; la conception, la réalisation ou la supervision de sites Internet, d'émissions ou de films sur l'actualité; la direction des services d'information, d'affaires publiques ou de services assimilables. La fonction de journaliste repose sur la vérification des faits, la rigueur du traitement et le respect de l'éthique et de la déontologie<sup>16</sup>.

En 2002, la FPJQ a aussi rejeté l'idée d'encadrer la profession journalistique par une loi. Les journalistes se sont alors majoritairement prononcés contre le projet et ont rejeté « la possibilité que l'État puisse adopter une loi pour clarifier les règles de la profession<sup>17</sup> ». La FPJQ s'est à nouveau intéressée à cette question en 2004, mais les journalistes ont encore une fois rejeté cette proposition.

---

<sup>16</sup> « Critères d'adhésion à la FPJQ » (extrait des règlements généraux) In *ibid.*  
<http://www.fpq.org/index.php?id=117>.

<sup>17</sup> Paul Cauchon, « Les journalistes rejettent l'idée d'une loi cadre », *Le Devoir*, 2 décembre 2002, p. A1.

De son côté, le CPQ ne traite pas les plaintes qui, selon lui, ne relèvent pas du journalisme. Dans le guide *Les droits et libertés de la presse*, il soutient que « [l']information véritable est le fruit d'un travail journalistique dans lequel interviennent un ou des professionnels de l'information et une entreprise de presse<sup>18</sup> » et refuse de traiter des plaintes qui, selon lui, ne relèvent pas du journalisme<sup>19</sup>.

Il est intéressant de noter que les regroupements et organisations de journalistes, même s'ils soutiennent exercer leur travail au nom du public et dans l'intérêt public et même s'ils rejettent l'idée de se constituer en ordre professionnel, estiment que les journalistes doivent être les seuls à pouvoir baliser l'exercice de cette profession « publique ». Dans les principes qui guident l'exercice de leur profession, ces organisations affirment la subordination du journaliste envers le public; cependant, le but avoué de leur existence est de représenter des intérêts plus particuliers : les leurs.

À cet égard, la section « avantages d'être membres » sur la page Internet de la FPJQ est éloquent. Elle met l'accent sur les avantages que peuvent comporter l'adhésion à la FPJQ : « La défense de votre liberté et de vos droits professionnels »; « La reconnaissance de votre statut professionnel »; « Une représentation et une voix »; « Une réflexion sur la profession »; « Une gamme étendue de services en ligne »; « Des outils de perfectionnement professionnel »; « Des prix d'excellence »; « Des occasions inespérées de reportage au loin »; « Des avantages financiers ».

---

<sup>18</sup> Conseil de presse du Québec, *Droits et responsabilités de la presse*, In *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne]. [http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp\\_fr.pdf](http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp_fr.pdf) (Page consultée le 28 janvier 2008), p.13.

<sup>19</sup> *Ibid.* (Page consultée le 4 février 2008), à la p. 16 : « De prime abord, les émissions de variétés ne relèvent pas de l'information journalistique. Les médias accordent cependant du temps d'antenne à du contenu informatif dans le cadre de certaines émissions relevant de la programmation générale ».

Enfin, les problèmes liés à la conceptualisation du journalisme se retrouvent aussi débattus dans les médias par ceux qui exercent le métier de journaliste au Québec. Les remises en question soulevées sont souvent liées à la distinction des journalistes des autres communicateurs de la scène publique, notamment de ceux qui prétendent informer, mais dans le cadre d'émissions à saveur humoristique ou divertissante où les formes d'expression « subjectives » sont plus dominantes. Un exemple parmi d'autres est celui de Jean-René Dufort qui anime une émission où se côtoient information et humour.

Selon Paul Cauchon, dans une chronique publiée dans le *Devoir*,

[...] la profession est régulièrement plongée dans de vastes débats sur qui devrait être ou ne pas être un journaliste. Ce dilemme a été bien illustré quand Jean-René Dufort a voulu obtenir une carte de presse de la FPJQ, carte qui lui a été refusée. La FPJQ s'est basée sur le fait que Dufort relevait du secteur des variétés plutôt que de celui de l'information chez son employeur.<sup>20</sup>

Dans une entrevue qu'il a accordée au magazine de la FPJQ, *Le 30*, Jean-René Dufort répond ceci lorsqu'on lui demande ce qu'est un journaliste :

---

<sup>20</sup> Paul Cauchon, « FPJQ : un débat qui s'anonce houleux », *Le Devoir*, 30 novembre 2002, p. B2.

J.-R. D. — Quelle est la définition de journaliste? Elle est très difficile à trouver. D'ailleurs, celle de la FPJQ n'est pas précise, à mon sens. Je me dis qu'un journaliste, à la base, c'est quelqu'un qui informe. Et quand je demande à ceux qui écoutent mes reportages s'ils y retrouvent de l'information, généralement ils me répondent : « Oui. » Je considère que c'est ma famille. Je me considère beaucoup plus proche des membres de la FPJQ que des membres de l'UDA.<sup>21</sup>

Nous constatons ainsi que les regroupements et organisations de journalistes sont intimement liés à la défense et à la valorisation du rôle professionnel du journalisme et argumentent, dans leurs prises de position, sur leur autorité, leur identité et sur la légitimité de leur travail.

La référence dominante à cette conception du journalisme a pour effet d'orienter les études sur le journalisme dans un cadre qui le prédétermine de façon conceptuelle et « undermines scholars' capacity to embrace journalism in all of its different forms, venues and practices<sup>22</sup> ». De plus, elle relève d'une théorie de la communication qui a pour essence la transmission de « données » et où la question du sens est évacuée.

Cette conception entretient aussi un lien avec la réalité qui mise sur sa représentation véritable ou objective, ce qui est loin d'une insistance sur une réalité langagière où le sens et la subjectivité sont centraux. Ainsi, le mot journalisme est utilisé couramment tant par les chercheurs que par les professionnels du journalisme pour parler de quelque chose qui ne reflète qu'une infime partie de ce que peut constituer le journalisme<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Jean-Hugues Roy, « Jean-René Dufort, clown ou journaliste? », *Le 30* [En ligne], (juillet-août 1999). [http://www.fpq.org/index.php?id=119&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=1583&tx\\_ttnews\[backPid\]=206&cHash=827e9e895a](http://www.fpq.org/index.php?id=119&tx_ttnews[tt_news]=1583&tx_ttnews[backPid]=206&cHash=827e9e895a) (Page consultée le 28 janvier 2008).

<sup>22</sup> Barbie Zelizer, *Taking Journalism Seriously: the news and the academy*, Thousand Oakes (Calif.), Sage, 2004, p. 6.

<sup>23</sup> Voir Zelizer, p. 6, qui réfère à Peter Dahlgren et Colin Sparks (éd.), *Journalism and Popular Culture*, London, Sage, 2002.

## 2.2 *Cultural Studies* et journalisme

L'approche des *Cultural Studies* permet d'utiliser les présentations que les journalistes font d'eux-mêmes pour en apprendre davantage sur le journalisme parce que « certain ways of talking about journalism reveal the underlying ways in which journalism professionals make sense of journalism<sup>24</sup> ».

Contrairement au modèle professionnel du journalisme, les *Cultural Studies* permettent de concevoir le journalisme comme étant culturel, au même titre que peuvent l'être d'autres formes de communication comme la littérature, l'art, le cinéma, l'architecture, etc. Les *Cultural Studies* permettent d'examiner la façon qu'a le journalisme de légitimer son autorité autrement que par la présentation officielle que le journalisme fait de lui-même<sup>25</sup>. Dans ce contexte, le journaliste n'est plus celui dont la tâche est de rapporter objectivement des faits, mais il devient l'interprète de sa propre réalité. Il raconte ce qu'est sa propre vision du journalisme.

Il est important de préciser qu'adopter une approche culturelle du journalisme ne signifie pas une négation du modèle professionnel du journalisme ni du modèle de transmission de l'information. Les *Cultural Studies* reconnaissent que le journaliste travaille dans un milieu particulier et que des règles guident sa pratique.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Barbie Zelizer, « Journalists as Interpretive Communities », *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 10, n° 1 (1999), p. 219-237.

*[...] journalists do not live in a world of disembodied ideals; they live in a world of practices. These practices not only make the world, they make the journalist. Journalists are constituted in practice. So, the appropriate question is not only what kind of world journalists make but also what kind of journalists are made in the process.*<sup>26</sup>

Cependant, l'approche culturelle permet de mieux comprendre le journalisme et la façon qu'il a de discourir sur lui-même, mais ne prend pas pour véridiques les métadiscours du journalisme.

*A ritual view does not exclude the processes of information transmission or attitude change. It merely contends that one cannot understand these processes aright except insofar as they are cast within an essentially ritualistic view of communication and social order.*<sup>27</sup>

Bref, notre objectif n'est pas de proposer une définition objective du journalisme, mais de conceptualiser le journalisme de façon à nous permettre de « théoriser de façon plus globale et réflexive<sup>28</sup> » sur le journalisme avec des outils qui n'ont pas été développés par les journalistes eux-mêmes. Nous ne nions pas que le journalisme puisse être une activité professionnelle. Nous le replaçons simplement dans sa perspective, soit celle du métadiscours journalistique, celle de l'opinion qu'a le journalisme sur lui-même.

---

<sup>26</sup> James W. Carey, « Reflexions on the project of (American) Cultural Studies », In Marjorie Furguson and Peter Goldin (éd.), *Cultural Studies in Question*, London, Sage, 1997, cité dans Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p.188.

<sup>27</sup> James W. Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture: Essays on Media and Society*, Boston, Unwin Hyman, 1989, p.21.

<sup>28</sup> François Yelle, « Les études en communication médiatique au Québec et l'approche des *Cultural Studies* », *COMMposite* [En ligne], no.1 (2000), p. 3. <http://commposite.org/v1/2000.1/pdf/yelle.pdf> (Page consultée le 7 février 2008).

Un des textes fondateurs d'une théorie culturelle du journalisme est celui que nous évoquions dans le premier chapitre, soit « The Dark Continent of American Journalism<sup>29</sup> » de James W. Carey. L'auteur y illustre notamment comment les *Cultural Studies* peuvent aider à mieux comprendre le journalisme et le matériel qu'il produit en le remettant dans son contexte. Ainsi, James W. Carey demeure notre principale référence.

L'approche culturelle du journalisme s'est surtout développée par des auteurs appartenant au courant des *Cultural Studies*, qui est principalement rattaché aux milieux anglophones, soit ceux de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

Selon Barbie Zelizer, auteure d'un ouvrage sur l'étude du journalisme<sup>30</sup>, le courant anglais des *Cultural Studies*<sup>31</sup> a une histoire plus longue que le courant américain, elle remonterait aux années 60<sup>32</sup>, mais son attention pour le journalisme serait plus disparate et inconsistante, se penchant sur des formes du journalisme qui étaient « most distant from its pronounced sense of self—the tabloid, the alternative newspaper, the online relay » ou, autrement, qui tendaient à utiliser le journalisme en « background setting<sup>33</sup> ».

---

<sup>29</sup> James W. Carey, « The Dark Continent of American Journalism », In *Reading the News: A Pantheon Guide to Popular Culture*, sous la dir. de Robert Karl Manoff et Michael Schudson, New York, Pantheon Books, 1986.

<sup>30</sup> *Taking Journalism Seriously: the News and the Academy*, Thousand Oakes, (Calif.), Sage, 2004.

<sup>31</sup> Souvent associé à Stuart Hall et aux recherches effectuées au *Center for Contemporary Cultural Studies* à Birmingham (le CCCS).

<sup>32</sup> Voir Yelle à la p. 4 et Armand Mattelart et Erik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, p. 28.

<sup>33</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p. 185-186.

Mentionnons d'abord qu'il y a une dissonance au sein même du courant de recherche des *Cultural Studies* sur le journalisme qui se répercute surtout dans les milieux de l'enseignement et de l'exercice des métiers du journalisme. En effet, les *Cultural Studies* insistent sur la subjectivité de l'expression tandis que la profession journalistique légitime son autorité en insistant sur sa capacité à rapporter objectivement le monde<sup>34</sup>. En insistant sur sa propension à rapporter le réel, la profession journalistique veut se distinguer des « autres » formes d'expression humaine comme l'art, le cinéma, la littérature, etc., reconnus comme étant plus subjectifs. Le lien d'objectivité que le journalisme propose de la réalité rend son adhésion à une philosophie culturelle moins évidente<sup>35</sup>.

Ainsi, les débats idéologiques sur l'enseignement du journalisme se sont trouvés débattus sur la place publique<sup>36</sup>. En Australie, l'attention que les *Cultural Studies* ont portée au journalisme a eu l'effet d'une guerre entre ceux qui enseignent le journalisme et les chercheurs en *Cultural Studies*, suggérant, entre autres, un effet pernicieux des *Cultural Studies* sur l'éducation du journalisme<sup>37</sup>. À l'Université Columbia, à New York, aux États-Unis, la décision du doyen d'École de journalisme de revoir leur mission d'enseignement<sup>38</sup> a été suivie par les médias et a divisé les

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, à la p. 189 : « *Cultural studies' insistence on constructivism, subjectivity, and relativity was ill-matched to journalists' proclaimed invocations of accuracy, balance, and objectivity.* »

<sup>35</sup> À ce sujet, voir Barbie Zelizer, « When facts, truth, and reality are God-terms: on journalism's uneasy place in Cultural Studies », *Communication and Critical/Cultural Studies*, vol. 1, n° 1 (2004), p. 100-119.

<sup>36</sup> Voir aussi G. Stuart Adam, « Journalism knowledge and Journalism practice : the problems of curriculum and research in university schools of journalism », *Canadian Journal of Communication*, vol. 14, n° 2 (1989), p. 70-80.

<sup>37</sup> Voir Graeme Turner, « Media Wars: Journalism, Cultural and Media Studies in Australia », *Journalism*, vol. 1, n° 3 (2000), p. 353-365.

<sup>38</sup> Karen W. Arenson, « Columbia President, Rethinking Journalism School's Mission, Suspends Search for New Dean », *New York Times* [En ligne], 24 juillet 2002. <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=980DE1D91238F937A15754C0A9649C8B63> (Page consultée le 15 février 2008).

membres de l'école de journalisme et de la communauté journalistique en deux camps : ceux qui croient qu'il faille mettre l'accent sur les pratiques du journalisme et ceux qui pensent que l'approche devrait être plus académique et théorique<sup>39</sup>.

Pour ce qui est de l'application des *Cultural Studies* à l'étude du journalisme au Québec, nous n'avons pas trouvé d'articles ou de travaux qui mentionnent ou qui traitent de cette approche, et un des principaux ouvrages généraux publiés en français sur les *Cultural Studies*, *Introduction aux Cultural Studies*<sup>40</sup>, ne mentionne pas l'application des *Cultural Studies* aux études sur le journalisme.

Il faut se tourner vers les États-Unis et le Canada anglais pour retrouver une littérature plus développée sur les *Cultural Studies* et le journalisme dont font partie les travaux de James W. Carey<sup>41</sup> de l'« *Illinois strand of cultural studies*<sup>42</sup> » et qui sont considérés comme centraux<sup>43</sup>. Ce courant insisterait surtout sur le journalisme comme producteur de sens<sup>44</sup>. Un des premiers textes sur le sujet remontrait à 1969, « *The Communications Revolution and the Professional Communicator*<sup>45</sup> » et

---

<sup>39</sup> Felicity Barringer, « Worry Voiced Over Comments On Journalism At Columbia », *New York Times* [En ligne], 25 juillet 2002. <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9505E5DE1038F936A15754C0A9649C8B63> (Page consultée le 15 février 2008).

<sup>40</sup> Voir note 32.

<sup>41</sup> Voir Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, à la p. 181: Le travail de Carey « wove discussions of journalism into the larger social and cultural fabric, including concerns about politics, technology, and the public. His argument for the recovery of journalism as a cultural form rather than as a profession was mounted in numerous contexts, each of which demonstrated the complex nature of journalism's cultural world ».

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>43</sup> Voir Yelle et Zelizer, *Taking Journalism Seriously*.

<sup>44</sup> Voir Zelizer, *Taking Journalism Seriously*.

<sup>45</sup> James W Carey, « The Communications Revolution and the Professional Communicator », *Sociological Review Monographs*, vol. 3, (1969), p. 23-38.

proposerait de concevoir le journalisme sous une forme culturelle, plutôt que comme une profession<sup>46</sup>. La littérature la plus proche du Québec qui inscrit la conception du journalisme dans les *Cultural Studies* provient du Canada anglais et est développée par un professeur de Carleton University, G. Stuart Adam, qui fait figure de proue dans le domaine et qu'on caractérise comme un « intellectual soulmate<sup>47</sup> » de Carey.

Traditionnellement, les *Cultural Studies* ont surtout porté sur la question des usages et de la réception où un « rôle actif est reconnu au récepteur dans la construction du sens des messages<sup>48</sup> », et ce n'est que plus récemment que l'on étudie la culture comme un phénomène produit par des communicateurs<sup>49</sup>. Le journaliste, vu par les *Cultural Studies*, peut être à la fois récepteur et communicateur, c'est-à-dire qu'il organise du sens et le communique. Ainsi, si les cultures se forment autour du sens que les gens construisent et partagent, les journalistes font partie d'un groupe social qui partage et produit un sens commun.

G. Stuart Adam a dit du journalisme qu'il était « a specific and complex form of thinking and expression<sup>50</sup> » qu'il range aux côtés des autres formes d'expression humaine. « It is a cousin of literature and history, not sociology<sup>51</sup>. » La définition du

---

<sup>46</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p.181.

<sup>47</sup> G. Stuart Adam, « Notes Toward a Definition of Journalism, Understanding an Old Craft as an Art Form », In *The Values and Craft of American Journalism, Essays from the Poynter Institute*, sous la dir. de Roy Peter Clark et Cole C. Campbell, Gainesville (FL), University Press of Florida, 2002, p. 5.

<sup>48</sup> Armand et Michèle Mattelart, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 2002, p. 85.

<sup>49</sup> Voir Zelizer, *Taking Journalism Seriously*.

<sup>50</sup> G. Stuart Adam, « A Provost's Advice on Bollinger's Quest », *Zoned for Debate* [En ligne] no. 1, 16 septembre 2002. <http://journalism.nyu.edu/pubzone/debate/forum.l.essay.adam.html> (Page consultée le 28 janvier 2008).

<sup>51</sup> *Ibid.*

journalisme qu'il propose met l'accent sur le caractère public et actuel de cette forme d'expression. Pour lui, « [j]ournalism is an invention or a form of expression used to report and comment in the public media on the events and ideas of the here and now<sup>52</sup> ».

Pour les *Cultural Studies*, le journalisme se distingue des thèses réalistes sur la vérité et l'objectivité, si chères à la conception professionnelle du journalisme. Les *Cultural Studies* insistent sur la subjectivité de l'expression et s'appuient sur le modèle que nous avons développé dans le premier chapitre qui conçoit la communication comme étant un tissu de rituels, non axé sur la transmission de l'information. Au risque de nous répéter, « [a] ritual view of communication is directed not toward the extension of messages in space but toward the maintenance of society in time; not the act of imparting information but the representation of shared beliefs<sup>53</sup> ».

Au lieu de transmettre de l'information, les journalistes, par le travail qu'ils produisent, témoignent, non pas de la vérité ou de la réalité, mais de leur culture commune. Le travail journalistique n'est donc pas le reflet de la réalité, mais le sens que les journalistes donnent à la réalité.

Ainsi, une analyse culturelle du journalisme ne porte pas sur les interactions entre personnes, mais plutôt sur le matériel que le journalisme produit, sur le « texte » du journalisme. « [...] [N]ews is a historic reality. It is a form of culture invented by a particular class at a particular point of history<sup>54</sup> [...] ». Ce matériel est une narration,

<sup>52</sup> Adam, *Notes Toward a Definition of Journalism*, p.10.

<sup>53</sup> Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture*, p. 18.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 21.

un récit duquel il est possible de tirer, avec du recul, une vision du monde, celle que propose le journalisme.

La perspective culturelle du journalisme reconnaît donc que lorsque le journaliste se donne pour mission de représenter la réalité dans une nouvelle, il y intègre, en tentant de rendre le monde qu'il voit compréhensible, une certaine forme de subjectivité, la sienne et celle de sa communauté journalistique. « [...] [J]ournalism, like all fictions, is a creative and imaginative work, a symbolic strategy, a way of rendering the world reassuringly comprehensive or, failing that, of assigning events to fate, luck and chance<sup>55</sup> ».

De cette façon, les journalistes ne sont pas de simples témoins qui transmettent objectivement de l'information. Ils sont acteurs dans la vision du monde qu'ils dépeignent et « [t]his renders journalists active participants in reality making and not merely passive observers<sup>56</sup> ».

### 2.3 La double culture du journalisme

Nous disons de la culture du journalisme qu'elle est double parce qu'elle comporte deux volets, soit, d'une part, celui de ressources et d'idéaux communs qui unissent les journalistes et d'autre part, celui qui se manifeste dans le matériel qu'ils créent.

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>56</sup> James W. Carey, « The Dark Continent of American Journalism », In *Reading the News: A Pantheon Guide to Popular Culture*, sous la dir. de Robert Karl Manoff et Michael Schudson, New York, Pantheon Books, 1986, p. 194.

*This projection of community ideals and their embodiment in material form—dance, plays, architecture, news stories, strings of speech—creates artificial though nonetheless real symbolic order that operates to provide information, but confirmation, not to alter attitudes or change minds but to represent an underlying order of things, not to perform functions but to manifest an ongoing and fragile social process.<sup>57</sup>*

La culture journalistique réfère à un « phenomenon of concerted action that uses conventional understandings to guide members of collectives in doing things in consensual ways<sup>58</sup> » et leur travail, le produit lui-même, est considéré comme culturel. Dans cette veine, plusieurs auteurs proposent de concevoir le journaliste en tant que membre d'une communauté interprétative<sup>59</sup> plutôt que membre de la profession journalistique.

*As Stanley Fish (1980) demonstrated long ago, interpretive communities determine how a phenomenon will be interpreted, and dealings with interpretive texts ultimately bring us to controversy or arguments over evidence. In that the goal becomes "not to solve problems, but to signify", there arises a need to look at controversy in the field in journalism scholarship as evidence itself.<sup>60</sup>*

Les *Cultural Studies* s'intéressent à la culture de cette communauté d'interprétation que les auteurs appellent soit « conventional understanding<sup>61</sup> », « common

---

<sup>57</sup> Carey, « A Cultural Approach to Communication », In *Communication as Culture*, p. 19.

<sup>58</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p. 175.

<sup>59</sup> Sur les communautés interprétatives et le journalisme voir aussi David L. Eason , « On Journalistic Authority: The Janet Cooke Scandal », *Critical Studies in Mass Communication* 3, (décembre 1986), 429-471 et Barbie Zelizer, « Journalists as interpretive communities », *Critical Studies in Mass Communication*, 10(1), (1993) 219-237.

<sup>60</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p.13.

<sup>61</sup> Voir *Ibid.*

knowledge », « conventions of daily journalism », « conventions, procedures, ethos, and devices of his craft<sup>62</sup> », « rules of the game<sup>63</sup> », « inside knowledge », etc., bref à la connaissance que les journalistes partagent en tant que communauté créatrice de sens et qui, comme le soutient Carey, ne sont pas toujours accessibles au public.

*The text may answer how and why, but in ways accessible only to those who already know the rules of Washington and the reportorial game, those who already understand the background of government policy-making: the players and interests at loose in the process, the alliances that exist between officials and reporters.*<sup>64</sup>

Cette culture commune ne se reconnaît pas facilement d’abord parce que les journalistes n’ont pas nécessairement de formation commune, aucune formation n’étant requise pour pratiquer le métier de journaliste. Toutefois, des indices, que l’on retrouve entre autres dans les métadiscours sur le journalisme, dans le matériel journalistique ainsi que dans les ouvrages généraux sur la pratique du journalisme, permettent de mettre en lumière cette culture commune.

D’abord, ce que nous appelons généralement le discours journalistique réfère sans distinction à tout ce qui est produit par ceux qui exercent le journalisme. Le métadiscours du journalisme réfère au discours des journalistes sur le journalisme, par exemple par l’entremise des regroupements ou organisations journalistiques ou dans des textes journalistiques d’opinion. Le matériel journalistique, en *Cultural Studies*, se comprend dans son ensemble, sans distinction de genre ou de médium, seule façon de le percevoir de façon continue et cohérente.

---

<sup>62</sup> Carey, « The Dark Continent of American Journalism », p.159.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Carey, « The Dark Continent of American Journalism », p. 156-157.

C'est pourquoi James W. Carey propose de concevoir le journalisme comme un « corpus » ou un « curriculum » :

*Journalism must be examined as a corpus, not as a set of isolated stories. The corpus includes not only the multiple treatments of an event within the newspaper—breaking stories, follow-ups, news analysis, interpretation and background, critical commentary, editorials—but also the other forms of journalism that surround, correct, and complete the daily newspaper: television coverage, documentary and docudrama, the newsweeklies and journals of opinion and, finally, book-length journalism.*<sup>65</sup>

Ce « corpus » ou « curriculum » journalistique devient une forme de narration prise dans le sens ou tout écrit « is a form of storytelling aimed at imposing coherence on the chaotic flow of events<sup>66</sup> ». Et puisque les journalistes utilisent des conventions, procédures et connaissances communes lorsqu'ils communiquent, les journalistes en viennent à parler un code, à développer un langage journalistique propre. « Journalists speak an invented code, [...] a densely compacted code, and in this sense participate in a making, a fiction<sup>67</sup>. »

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sens à tirer des nouvelles. C'est plutôt qu'elles sont codées et ne présentent pas de sens à leur face même, prises isolément<sup>68</sup>.

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>66</sup> *Ibid.*, 159.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 158.

*News is not, then, some transparent glimpse at the world. News registers, on the one hand, the organizational constraints under which journalists labor: the processes by which beats are defined, stories selected and edited, the random eruption of events reduced to routine procedure, the editorial resources of a publisher allocated, and “authorities” defined and consulted. The news registers, on the other hand, the literary forms and narrative devices journalists regularly used to manage the overwhelming flow of events.<sup>69</sup>*

Les *Cultural Studies* font un lien entre le « matériel du journalisme<sup>70</sup> » et la culture commune du journalisme, c'est-à-dire, comme nous l'avons soutenu plus haut, ses symboles rituels, conventions et histoires et le monde dans lequel il prend place<sup>71</sup>. Le monde de la nouvelle devient ainsi perçu comme une toile de sens (*lattice of meanings*<sup>72</sup>) et permet de tirer un sens en partant de la façon dont le journalisme articule sa vision du monde, sur la culture journalistique. Le narratif journalistique « manifest the reality-making practices of the craft rather than some objective world<sup>73</sup> ».

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p.160.

<sup>70</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Carey, « The Dark Continent of American Journalism », p. 159.

*Undercutting the pronounced sense of self that journalism professionals have long set forth regarding their practices and their position in the world, cultural inquiry assumes that journalists employ collective, often tacit knowledge to become members of the group and maintain their membership over time (see e.g., Goodenough 1981), yet presumes that what is explicit and articulated as that knowledge may not reflect the whole picture of what journalism tries to be.*<sup>74</sup>

## 2.4 La culture journalistique au Québec

Comme la version des *Cultural Studies* de James W. Carey n'a pas pour objet la culture en général, nous illustrons, dans la dernière section de ce chapitre, comment pourrait être appliquée la théorie de James W. Carey dans le contexte de la culture journalistique québécoise.

Au Québec, le journalisme n'est pas reconnu comme un ordre professionnel. C'est la même chose au Canada, aux États-Unis et dans la plupart des pays du monde. Tout un chacun a la possibilité d'exercer ce métier pour lequel aucune formation particulière n'est exigée. Cela n'empêche pas que le journalisme au Québec soit marqué par une « professionnalisation » de son métier.

Les pratiques professionnelles [sont] liées à une stratégie de développement d'une occupation qui visent à accroître le niveau de compétence des membres ainsi que la crédibilité et l'intégrité de la profession en général (c'est la ligne de conduite qu'adoptent en grande partie la FPJQ et le Conseil de presse du Québec).<sup>75</sup>

---

<sup>74</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p. 176.

<sup>75</sup> André Gosselin, « The collective practices of Québec journalists », *Canadian Journalism of Communication*, vol. 14, n° 2 (1989), p. 28-40, cité dans Marc Raboy, *Les médias québécois, presse, radio, télévision, câblodistribution*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1992, p. 161.

D'une part, de nombreux journalistes sont liés par une convention collective et représentés par des syndicats qui font valoir leurs droits face à leur employeur. Selon Marc Raboy, « [I]a plupart des journalistes québécois sont membres des syndicats affiliés à la Fédération nationale des communications (FNC) créée en 1972, qui fait partie de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)<sup>76</sup> », à laquelle est notamment affiliée l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ). D'autre part, les journalistes peuvent adhérer de façon volontaire à d'autres types d'associations comme la FPJQ ou l'AJIQ.

Les journalistes se sont aussi donné des règles d'éthique communes, notamment par l'entremise du guide *Les droits et responsabilités de la presse* que nous avons mentionné plus haut, élaboré par le CPQ. Ces règles, qui « guide[nt] toutes les décisions et analyses du Conseil[,] [...] prévoient à la fois les droits des médias et des journalistes, ainsi que leurs responsabilités à l'égard de l'information qu'ils diffusent ou publient<sup>77</sup> ». D'autres règles d'éthique ont aussi été élaborées par la profession, par exemple le *Guide de déontologie* de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et les *Normes et pratiques journalistiques* de la Société Radio-Canada, pour ne nommer que ceux-là.

Outre les normes que se sont imposés les journalistes eux-mêmes, certaines lois et règlements encadrent l'exercice du journalisme au Québec. Font notamment partie de cet encadrement juridique les principes fondamentaux et constitutionnels de liberté d'expression, de presse et du droit à l'information que l'on peut aussi retrouver dans

---

<sup>76</sup> Marc Raboy, *Les médias québécois : presse, radio, télévision, inforoute*, 2<sup>e</sup> édition, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 2000, p. 161.

<sup>77</sup> Conseil de presse du Québec, *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne].  
[http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com\\_content&task=view&id=183&Itemid=91&lang=fr](http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=183&Itemid=91&lang=fr)  
(Page consultée le 15 février 2008).

les règles sur la responsabilité civile ou pénale ainsi que dans des lois ou règlements spécifiques qui encadrent les activités des médias et de la presse<sup>78</sup>.

Ce contexte de la culture journalistique est celui qui est le plus aisément identifiable et aussi le plus connu. Toutefois, une autre culture les définit, celle qui encadre la pratique de leur travail. Par exemple, l'heure de tombée, la façon de faire un *lead*, de « raconter » une nouvelle, les mots à utiliser et à ne pas utiliser, ce qu'est une nouvelle, ce qui n'en est pas une, quels sont les experts à consulter, etc., font partie de cette culture.

Méconnue du public, cette culture journalistique a été mise en lumière par le documentaire *À hauteur d'homme* (2003) de Jean-Claude Labrecque. Diffusé après la campagne électorale de 2003, le documentaire,

[...] filmé caméra à l'épaule, est la chronique des dernières semaines du gouvernement Landry. Pendant trois mois, le cinéaste a suivi celui qui était alors premier ministre. M. Landry avait accepté d'être filmé du matin jusqu'au soir, au sein de comités de stratégie ou lors de réunions à huis clos, à l'exception des séances du Conseil des ministres. Le film offre un regard de l'intérieur sur la dernière campagne électorale.<sup>79</sup>

Même s'il est dit du documentaire qu'il porte sur Bernard Landry, il met aussi en scène les journalistes politiques dans la pratique de leur travail. D'ailleurs, le documentaire a fait bondir les journalistes et le public.

Dans une chronique parue dans *Le Devoir*, Paul Cauchon écrit :

---

<sup>78</sup> Voir généralement, Pierre Trudel, *Droit de l'information et de la communication : notes et documents*, Montréal, Thémis, 1981.

<sup>79</sup> *La Presse*, « Un documentaire sur Bernard Landry », 3 septembre 2003, p. C3

*À hauteur d'homme* encore. Une semaine après la diffusion du film de Jean-Claude Labrecque, une évidence : l'image des journalistes, qui n'était pas déjà très reluisante, sombre encore<sup>80</sup>.

Il poursuit :

[...] personne n'a encore effectué de compilation scientifique sur tout ce qui s'est publié sur *À hauteur d'homme* dans les journaux et entendu dans les tribunes téléphoniques, mais il semble clair que la majorité des commentaires sont très critiques envers la profession journalistique<sup>81</sup>.

Selon Pierre Jury, journaliste pour le quotidien *Le Droit* :

La population a réagi vivement au traitement dont fait l'objet le premier ministre Landry. Les journalistes qui ont participé malgré eux à ce documentaire sont accusés de manquer d'humanisme, de s'être acharnés sur lui, d'avoir posé des questions inutiles, non pertinentes, etc. Ils sont invités à revoir leurs méthodes de travail. Landry les accuse aussi d'être sur son dos, et s'ils sont au service de la Société Radio-Canada, d'être à la solde des fédéralistes<sup>82</sup>.

Nous pensons que le public n'est pas habitué d'être témoin de la subjectivité qui entoure le travail du journalisme, lui à qui l'on répète que le journaliste est objectif et dont le rôle est de rapporter la vérité. Selon nous, ce documentaire est un « matériel » témoin de la culture commune du journalisme, tel que développé par James W. Carey.

---

<sup>80</sup> « La grande remise en question », *Le Devoir*, 22 septembre 2003, p.B7.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> Pierre Jury, « Ciné réalité », *Forum*, 17 septembre 2003, p. 26.

Dans cette perspective, il est inutile de dire de ce documentaire qu'il ne représente pas la « réalité » parce qu'il ne témoigne pas de « toute » la réalité du travail du journaliste politique. La théorie des *Cultural Studies* nous permet d'appréhender ce documentaire comme étant une narration subjective et non le témoin de la réalité.

Les *Cultural Studies* ont emprunté plusieurs axes de recherche sur le journalisme<sup>83</sup>. Parmi ceux qui nous intéressent, on retrouve celui qui porte sur le traitement d'un événement d'actualité, événement par lequel il est possible d'examiner, d'expliquer et de conceptualiser le journalisme par le discours que la communauté journalistique produit en interprétant cet événement.

Par exemple, cet axe de recherche permettrait d'en apprendre davantage sur la culture commune du journalisme au Québec en racontant l'histoire qu'il a proposée au public sur les événements entourant la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement relié aux différences culturelles, communément appelée Commission Bouchard-Taylor. Cette histoire mettrait en valeur ce à quoi les journalistes se sont attardés et donnerait un relief aux valeurs qui ont guidé les journalistes dans la couverture de cet événement.

Un autre axe de recherche, l'analyse culturelle des failles du journalisme, présente aussi un intérêt en ce qu'elle propose d'examiner

---

<sup>83</sup> Voir Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p. 193 : Dans cette branche, selon Barbie Zelizer, les *Cultural Studies* se sont rassemblées autour de six axes de recherche dans le domaine du journalisme : « analysis of the world views of journalism, the practices of journalism, the forms of journalism, the breaches of journalism, the representations of journalism, and the audiences of journalism ».

[...] *how journalism worked by examining its breaches—breaches of codes of so called appropriate behaviour, ethical violations of collective knowledge, and ruptures of consensual though often unarticulated conventions.*<sup>84</sup>

Ainsi, une autre analyse dans cette perspective pourrait aussi mettre l'accent sur ce que les journalistes ont reconnu comme étant des « failles » ou des manquements à l'éthique dans le traitement de l'adoption du code de vie de Hérouxville survenu en janvier 2007<sup>85</sup>.

Enfin, dans l'axe de recherche qui se penche sur la vision du monde du journalisme, les chercheurs ont surtout étudié la connaissance commune qui unit les journalistes, « the establishment and maintenance of certain ways of knowing, or how journalists came to think both of themselves as journalists and of the world around them<sup>86</sup> ». Dans cette branche, les études que nous avons consultées sur le journalisme et les *Cultural Studies* ont surtout porté sur des questions reliées à l'identité comme le sexe, l'origine ethnique, la classe et l'orientation sexuelle.

Nous pensons que le dernier chapitre de notre mémoire peut s'insérer dans cette démarche en tentant d'éclairer certaines manifestations de la culture commune du journalisme sur la liberté de presse au Québec.

---

<sup>84</sup> *Ibid.*, p.196.

<sup>85</sup> Voir, Katia Gagnon, « Hérouxville édicte un code de conduite rigoureux pour ses futurs immigrants », *La Presse*, 27 janvier 2007, p. A1.

<sup>86</sup> Zelizer, *Taking Journalism Seriously*, p.194.

## CHAPITRE III

### UNE LIBERTÉ DE PRESSE CULTURELLE

*Nowadays the idea of freedom of the press seems to be self-evident, a matter of fact—as it was centuries ago “self-evident” that freedom of the press was a remedy for a guarded use only, which ought to be entirely in the hands of the State or the King. The “genealogy” of freedom of the press demonstrates that the concept is neither self-evident nor coherent.<sup>1</sup>*

Même si la liberté de presse ou d'expression est abordée dans un contexte journalistique, il n'y a que très peu d'études qui se penchent sur le sens que la communauté journalistique donne à la liberté de presse. Par exemple, aux États-Unis, en 1977 et en 1989, Dorothy Bowles publiait deux études empiriques sur le journalisme et la liberté d'expression. Dans la première étude<sup>2</sup>, la chercheuse a tenté de vérifier si les journaux avaient eu tendance à supporter la liberté d'expression à la suite des première et deuxième guerres mondiales. Dans la deuxième étude<sup>3</sup>, elle tentait de vérifier si les éditoriaux de journaux, après la publication de certaines

---

<sup>1</sup> Splichal Slavko, *Principles of Publicity and Press Freedom*, Landham, MD, Oxford Rowman & Littlefield, 2002, p. 4.

<sup>2</sup> Dorothy Bowles, « Newspaper Support for Free Expression in Times of Alarm, 1920 and 1940 », *Journalism Quarterly*, Vol. 54 (été 1977), p.271-279.

<sup>3</sup> Dorothy Bowles, « Missed Opportunity: Educating Newspaper Readers About First Amendment Values », *Newspaper Research Journal*, vol. 10, n° 2 (hiver 1989), p. 39-53.

décisions de la Cour suprême des États-Unis interprétant le premier amendement, avaient éduqué leur public. Elle concluait que les éditoriaux n'avaient pas éduqué le public sur les valeurs reliées au premier amendement, mais qu'ils avaient principalement rapporté des faits et des citations des jugements. Sur un sujet connexe, dans une étude américaine de 1986<sup>4</sup>, les auteurs Alf Pratte et Gordon Whiting se sont penchés sur ce que les éditoriaux disent sur la dérégulation dans les télécommunications en concluant que ce qui y était dit sur le sujet ne permettait pas d'informer le public.

Toutefois, la liberté de presse demeure au cœur du discours journalistique. Souvent prise pour acquise et non expliquée, érigée en question non répondue, proposée comme un énoncé juridique ou en conclusion ouverte, la liberté de presse est présentée dans les métadiscours du journalisme et la littérature réflexive comme étant un concept aux dimensions multiples.

Les *Cultural Studies* nous permettent d'appréhender la liberté de presse comme faisant partie de la culture commune du journalisme et de voir comment elle s'exprime dans le contexte du Québec.

D'abord, en lisant sur la liberté de presse dans le contexte du journalisme, il nous a d'abord semblé que celle-ci était abondamment traitée, mais qu'on n'en apprenait peu sur sa signification. Peut-être que le journalisme n'est tout simplement pas un lieu où se déploie un sens sur un sujet aussi complexe que la liberté de presse? Pourtant, nous persistions à penser qu'il y a un sens à tirer de la façon dont les journalistes traitent de la liberté de presse. Mais lequel?

---

<sup>4</sup> Alf Pratte and Gordon Whiting, « What Newspaper Editorials Have Said About Deregulation of Broadcasting », *Journalism Quarterly*, vol. 63 (automne 1986), p. 497-502.

Nous avons pour objectif de faire « parler » la liberté de la presse dans le contexte du journalisme et l'utiliser comme un témoin de la culture du journalisme au Québec. Notre démarche est simple : comme nous le suggère Carey, nous visiterons le « *curriculum* » de la liberté de presse dans la variété de ces discours du journalisme pour tenter d'en éclairer certaines interprétations. Pour nous aider à répondre à la question du sens de la liberté de presse dans le contexte journalistique, nous nous référons à ce que nous avons développé dans les deux premiers chapitres à l'aide des *Cultural Studies*. Nous amorçons toutefois ce chapitre en compagnie de James W. Carey qui nous propose, entre autres, de faire un détour par le *First Amendment* et la culture du journalisme américain.

### 3.1 *Cultural Studies* et liberté de presse

Alors que la dissertation autour de la liberté de pensée et d'expression individuelle s'est articulée dès la Grèce antique, la liberté de presse est un concept récent lié à l'apparition des journaux ou, plus précisément, lorsque la conversation privée s'est transformée en communication publique comme sujet autonome de discussion. Ainsi, le public et la publicité, pris au sens de rendre public, sont l'essence même de la liberté de presse, et la presse devient le premier instrument de la liberté d'expression.

*The idea of freedom of the press which was first codified in Virginia's Bill of Rights (1776) and the French Revolutionary Declaration of Rights of Men and Citizen (1789), was born in the specific situation of the seventeenth centuries, when newspapers were transformed from mere mediators between democratic conversations taking place in semiprivate clubs and public places, and their readers, into an autonomous "power" that produced themes worthy of public discussion.<sup>5</sup>*

---

<sup>5</sup> Splichal, p.2.

Dans *Principles of Publicity and Press Freedom*<sup>6</sup>, l'auteur Slavko Splichal présente l'histoire intellectuelle du concept de « rendre public », *public/ness*. Selon lui, Immanuel Kant serait le premier à avoir développé significativement le concept de « rendre public », transcendant la justice et l'usage public de la raison. Dans son ouvrage, Splichal met l'accent sur les différentes interprétations qui ont été données au concept de liberté de presse. Pour lui, « [t]he genealogy of “freedom of the press” demonstrates that the concept is neither self evident nor coherent<sup>7</sup> ».

*“Universality” of press freedom as a democratic norm may become contestable when set into a historical perspective, which would demonstrate that specific interests are implicated in the concept of “freedom of the press”. Different meanings and derivations of the concept “public/ness” cannot be molded into the singular historical (democratic) “progression” with the beginning and the end, or the present state. Genealogy reveals that diversity rather than uniformity is the rule of development, and that concepts and meanings vary with time and space, rather than progress in a linear manner.<sup>8</sup>*

Les *Cultural Studies* n'ont pas produit beaucoup de littérature sur la liberté de presse, la plupart des articles et ouvrages que nous avons consultés mentionnaient la contribution intéressante que peuvent apporter les *Cultural Studies* aux sciences juridiques, ce qui n'est pas l'angle que nous voulons donner à notre travail<sup>9</sup>. Ainsi, James W. Carey demeure notre principale référence. Il a développé sur la liberté de presse particulièrement dans deux articles, « “A Republic, If You Can Keep It”:

---

<sup>6</sup> Voir note 1.

<sup>7</sup> Splichal, p. 4.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>9</sup> Sur la question du droit et des *Cultural Studies* voir notamment : Robert Trager, « “...The whole Truth...”: The First Amendment, *Cultural Studies*, and Comparative Law », *Journal of Communication Inquiry*, vol. 19, n° 2 (1995), p. 16-32; Lieve Gies, « Law as Popular Culture: Cross-disciplinary Encounters », *Continuum: Journal of Media & Cultural Studies*, vol. 19, n° 2 (juin 2005), p. 165-180.

Liberty and Public Life in the Age of Glasnost » et « The Press, Public Opinion, and Public Discourse: On the Edge of the Postmodern », respectivement publiés en 1991 et 1995, réunis dans *James Carey: A Critical Reader* en 1997.

Il est presque inutile de préciser que dans la perspective des *Cultural Studies* de Carey, la liberté de presse, du moins son interprétation, est le fruit de la culture, c'est-à-dire des significations communes qui lui ont été données par ceux qui l'ont interprétée. Pour paraphraser Carey dans son exemple sur le sens de la mort, les définitions de la liberté de presse sont celles qui lui ont été attribuées par certains groupes de personnes<sup>10</sup>. Il n'y a donc pas de « vraie » liberté de presse, mais bien des interprétations culturelles de la liberté de presse.

Selon Carey, le contexte historique et géographique d'une culture est essentiel pour mieux comprendre comment cette dernière juge et exprime son monde. D'ailleurs, la théorie culturelle que développe Carey en est une sur la culture étasunienne, son contexte géographique et historique est donc différent de celui du Québec. Nous avons déjà mentionné dans le premier chapitre que la version des *Cultural Studies* de Carey est ancrée dans la culture d'une nation et ne propose pas de généralités sur la culture à plus grande échelle. Sa théorie philosophique trouve donc une application concrète dans un contexte précis : celui d'une nation. Néanmoins, les dimensions philosophiques et éthiques de sa théorie peuvent nous être utiles pour faire une étude culturelle du journalisme au Québec, et les dimensions plus américaines de ses propos peuvent, comme Carey nous y invite, servir de comparaison avec la culture de notre société.

James W. Carey traite de la liberté de la presse en faisant des liens avec le journalisme, le public, la démocratie et la sphère publique. D'ailleurs, en lisant ses

---

<sup>10</sup> Voir chapitre I, p. 13.

textes, il est difficile de ne pas noter un rapprochement avec le propos de Jürgen Habermas dans *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*<sup>11</sup>. Bien entendu, Carey n'est ni le premier ni le seul à faire des liens avec le journalisme, le public et la démocratie. Cependant, la pensée de Carey continue d'être développée avec l'idée sous-jacente qu'il y a un sens à tirer du matériel du journalisme tout en appréhendant la réalité et l'activité humaine dans une philosophie ancrée dans le langage.

Dans une perspective culturelle, la liberté de la presse est constitutive de sens et ne propose pas d'interprétation « vraie ». Selon Carey, la liberté d'expression est reliée à la formation de la sphère publique et est une façon compacte de décrire une société politique. Son interprétation politique s'est formée par une « conversation », un dialogue entre des citoyens qui ont décidé de vivre dans une société où les différends de ses membres seraient réglés par la parole, par l'argumentation. Pour Carey, une société qui converse vaut mieux qu'une société basée sur les besoins des individus.

*To defend free speech so that people may be unfettered in forming their own opinions and choosing their own ends is a rather different matter from defending it on the grounds that a life of political discussion is inherently worthier than a life unconcerned with public affairs, worthier than a life merely self-absorbed and self-interested.*<sup>12</sup>

Un des avantages d'envisager la liberté de presse comme étant culturelle est de nous permettre, comme le proposent les *Cultural Studies* pour le journalisme, de remettre dans leur perspective et de prendre pour telles les interprétations de la liberté de

---

<sup>11</sup> Jürgen Habermas, *L'espace public . archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1988.

<sup>12</sup> James W. Carey, « The Press Public Opinion and Public Discourse: On the Edge of the Postmodern », In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey: A Critical Reader*, Minneapolis MN; London, University of Minnesota Press, 1997, p. 230.

presse qui sont issues d'autres communautés. Cela signifie que l'interprétation juridique de la liberté de presse, même si elle est importante, n'est pas omnipotente. Une interprétation juridique est significative dans le même sens que le sont les nouvelles pour le journalisme : elle témoigne, entre autres choses, des croyances communes de ce groupe. Elle n'est ni plus « vraie » ni plus « réelle » qu'une autre. Comme le soutient James W. Carey, « [T]he law is more than cases. The law is also, and in the first instance, a narrative: a set of stories about who we are and from whence we came and where we would like to go<sup>13</sup> ».

Carey développe sa pensée sur la liberté de presse en revenant sur la « conversation » à l'origine de l'inclusion de ce principe dans la Constitution américaine. Les interprétations qui intéressent le plus Carey sont les interprétations que le journalisme et la société américaine ont donné à la liberté de presse. Pour plus de clarté, nous présentons d'abord ce que constituent selon nous les points centraux de sa pensée. Nous poursuivons ensuite plus en détails.

1 / Une société qui choisit comme valeur fondamentale la liberté d'expression est une société qui a décidé de régler les différends entre ses membres par la parole et l'argumentation, bref, par ce qu'il appelle la « conversation »; 2 / Pour Carey, ce choix n'est pas que juridique, il est éthique : une société qui a pour fondement la conversation entre ses citoyens est bien différente d'une société qui ne « converse » pas et dont les intérêts sont individuels; 3 / La liberté d'expression tire donc son essence et son interprétation politique originelle du public; l'interprétation originelle de la liberté de presse tirait son essence de la conversation d'un public réel; 4 / Les médias de masse et la professionnalisation du journalisme ont donné lieu à une nouvelle lecture de la liberté de presse où le public, représenté par les journalistes, est

---

<sup>13</sup> James W. Carey, « "A Republic, If You Can Keep It": Liberty and Public Life in the Age of Glasnost », In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey, A Critical Reader*, Minneapolis MN; London, University of Minnesota Press, 1997, p. 209.

devenu fictif et où la conversation d'un public réel est devenue la conversation du journalisme.

D'abord, un des « matériels » produit par la société américaine est la Constitution de son pays, et pour Carey,

*A constitution is something besides the imposition of law. It is an act and foundation through which people constitute themselves as a political community. It embodies hopes and aspirations. It is an injunction as to how we might live together as people, peacefully and argumentatively but civilly and progressively.*<sup>14</sup>

Le 12 juin 1776, l'idée de la liberté de presse était inscrite dans la Déclaration des droits de l'État de Virginie comme faisant partie des « principes fondamentaux qui doivent inspirer la conduite des gouvernants et être traduits en lois positives<sup>15</sup> ». À son 12<sup>e</sup> article, la Déclaration de Virginie prévoit : « That the freedom of the press is one of the great bulwarks of liberty, and can never be restrained but by despotic governments<sup>16</sup>. »

Même si l'adoption de la Déclaration d'indépendance des États-Unis est survenue le 4 juillet de la même année, soit quelques jours après l'adoption de la Déclaration de Virginie, elle ne « comporte pas l'énoncé des droits fondamentaux<sup>17</sup> ». Il faudra attendre les dix premiers amendements à la Constitution des États-Unis de 1787, adoptés en 1791. Ainsi, le premier amendement reconnaît la liberté de presse :

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Danièle Lochak, *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte, 2005, p. 18.

<sup>16</sup> Francis Balle, *Médias et sociétés*, 13<sup>e</sup> édition, Paris, Montchrestien, 2007, p. 220.

<sup>17</sup> Lochak., p.20.

« Le Congrès ne fera aucune loi restreignant la liberté de parole ou de la presse<sup>18</sup>. »

La liberté d'expression fait partie de la Constitution américaine et est associée au fondement des États-Unis si bien que Carey soutient qu'elle est une façon compacte de décrire une société politique :

*While the First Amendment contains four clauses—religion, speech, press, and assembly—one must think of them less as separate clauses and more as a compact way of describing a political society. In other words, the amendment is not causal and loose consolidation of high-minded principles. It was an attempt to define the nature of public life as it existed at the time or as the founders hoped it would exist.<sup>19</sup>*

En se dotant d'une liberté d'expression, le public américain s'affirme comme une société politique qui règle ses différends par la parole et l'argumentation. Un des aspects importants de la théorie de Carey est que la conversation de ce public qui essaie de mettre des balises sur sa vie en commun se retrouve de façon originelle entre des personnes, des citoyens.

*The First Amendment, to repeat, constitutes us as a society of conversationalists, of people who talk to one another, who resolve disputes with one another through talk. This is the foundation of the public realm, the inner meaning of the First Amendment [...].<sup>20</sup>*

---

<sup>18</sup> Balle, p. 220.

<sup>19</sup> Carey, « A Republic If You Can Keep It », p. 216-217.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 218.

Pour Carey, à l'époque de la création politique des États-Unis, le public était constitué de groupes d'étrangers qui se réunissaient pour parler. Les nouvelles étaient alors constituées des conversations entre ces citoyens.

*The public is a group of strangers that gathers to discuss the news as well as a mode of discourse among them. For the public to form, urban life had to develop sufficiently for strangers to be regularly thrown into contact with one another and there had to be newspapers and pamphlets to provide a common focus of discussion and conversation. The public, then, was a society of conversationalists, or disputants if you prefer a more aggressive term, dependant upon printing.<sup>21</sup>*

Ainsi, la presse, pour Carey, était surtout à cette époque une « extension and amplification, an “outering” of conversation<sup>22</sup> ». Ce qu'il faut retenir, c'est que le public de cette époque n'était ni une fiction ni une abstraction<sup>23</sup> et que la presse ne faisait qu'animer ces conversations publiques et les rendre accessibles à un public élargi qui pouvait prendre part à la conversation.

*[...] the content of the press was by and large the spoken word—the things being said by public men in public places. In turn, conversation and discussion, public speech, was animated by what was read in the newspapers that circulated in the same public houses<sup>24</sup>.*

L'interprétation originelle de la liberté de presse se basait sur l'existence d'un public réel, d'une communauté où le journalisme était partisan et politique, et souvent se

---

<sup>21</sup> Carey, « The Press, Public Opinion and Public Discourse », p. 237.

<sup>22</sup> Carey, « A Republic If You Can Keep It », p. 218.

<sup>23</sup> Carey, « The Press, Public Opinion and Public Discourse », p. 236.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 235.

trouvait en la même personne un commerçant, un citoyen, un imprimeur et un journaliste. À cette époque, la liberté de presse ne constituait pas une fin en soi.

*[...] the critical factor was that the press, journalism—its freedom and utility—was not an end in itself, but was justified in terms of its ability to serve and bring into existence an actual social arrangement, a form of discourse, and a sphere of independent rational, political influence: to provide one mode in which public opinion might form and express itself. The press did not so much inform the public or educate the public.<sup>25</sup>*

Si le journalisme, du moins tel que nous le connaissons aujourd'hui en Occident, n'avait pas d'existence autonome avant les médias de masse, ce groupe s'est organisé et a revendiqué un statut professionnel au sein de la société. Et cette revendication professionnelle s'est prêtée à une nouvelle lecture de la liberté de presse justifiant leur autorité professionnelle.

*The press seized hold of the First Amendment and exercised it in the name of a public that could no longer exercise it itself. The press became an independent profession and a collective institution: a true fourth estate that watched over the other lords of the realm in the name of those unequipped or unable to watch over it for themselves. The press no longer facilitated or animated a public conversation, for public conversation had disappeared.<sup>26</sup>*

Ce qui caractérise l'époque moderne du journalisme, qui s'étend des années 1890 aux années 1970, est la disparition de ce public ou, comme l'a dit John Dewey, l'éclipse du public. Alors que le modèle « classique » de la démocratie se formait avec le public concret de la vie en communauté, la démocratie moderne se forme devant un public fictif, la société de masse, dont l'émergence est liée à l'entrée en scène des

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 245.

médias nationaux de masse qui rassemblent une forme de communauté imaginaire nationale. Dans ce nouveau contexte, l'action démocratique et la presse devaient être redéfinis.

*Modern communications media allowed individuals to be linked, for the first time, directly to the "imaginary community of the nation" (at least for nations as large as the United States) without the mediating influence of regional and other local affiliations. Such national media laid the basis for a mass society, understood in its most technical and least ideological sense: the development of a form of social organization in which intermediate associations of community, occupation, and call did not inhibit direct linkage of the individual and primary groups to the state and other nationwide organizations through mass communications.*<sup>27</sup> [notes omises]

Après les années 70, « the existing structure of the media, of modern journalism and the press, started to break up. The causes were technological and economic<sup>28</sup> [...] », faisant référence aux nouveaux modes de communication que permettent les technologies récentes, comme Internet, et faisant aussi référence à la dérégulation dans les télécommunications qui prévaut dans le monde. Pour Carey, ce nouveau contexte impose la dissolution de l'audience de masse et fait reculer la force économique et politique des télévisions et journaux traditionnels.

L'interprétation de la liberté d'expression a évolué depuis l'époque de la fondation des États-Unis, époque qui est, pour Carey, celle de la formation de la sphère publique de ce pays. Pour lui, le sens juridique de la liberté d'expression domine aujourd'hui sur le sens démocratique qui lui était attribué au 18<sup>e</sup> siècle, « [...] the

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 240-241.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 251.

powerful imperialism of the “rights tradition” has smothered all other meanings of our founding documents<sup>29</sup> [...] ».

*The typical way in which the Constitution and the Bill of Rights are discussed these days is as legal documents: the province of lawyers, a nest of juridically derived meanings, an instrument to adjust and avoid disputes, to advance and promote interests, to protect and enhance rights. In fact, the sole meaning of the First Amendment for most people these days is “rights”.*<sup>30</sup>

Selon Carey, « [...] we have come to think of the First Amendment as a law, something external and institutional. We have to acquire it, however, as something personal, as something that is but a common place of living<sup>31</sup> ». La liberté de presse tire ainsi son sens du public et non strictement d’un droit interprété par un tribunal.

*On this reading, the First Amendment describes the public and the ground conditions of public debate rather than merely enumerating rights possessed by groups. It was only in the modern period that we developed the notion that the First Amendment protected rights and that the doctrine of rights could be used as a trump card to depress debate. Under my reading, the First Amendment was an attempt to define the nature of public life as it existed at the time or as the Founders hoped it would exist. To put it in an artlessly simple way, the First Amendment says that people are free to gather together, to have public spaces, free of the intrusion of the state or its representatives. Once gathered they are free to speak to one another, to carry public discourse, freely and openly. They are further free to write down what they have to say and to share it beyond the immediate place of utterance.*<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup> Carey, « A Republic If You Can Keep It », p. 208.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>32</sup> Carey, « The Press, Public Opinion and Public Discourse », p. 238.

Nous ne reprendrons pas la tâche, amorcée par Carey aux États-Unis, de revisiter l'histoire de la conversation publique de la liberté d'expression et de presse au Québec, sauf en quelques lignes pour tenter d'expliquer en quoi l'histoire de cette conversation est différente de celle des États-Unis.

Dans son traité *Droit de l'information et de la communication*<sup>33</sup>, Pierre Trudel amorce le premier chapitre, celui des droits fondamentaux, avec une section portant sur la liberté d'expression. Selon lui, le concept de liberté d'expression se serait développé dans la plupart des sociétés occidentales autour du 17<sup>e</sup> siècle, marqué par la publication du pamphlet de John Milton, *Aeropagitica*, du *Virginia Bill of Rights* et de la *Déclaration des droits de l'homme et des citoyens*<sup>34</sup>.

Même si les différentes instances législatives du Canada n'ont légiféré sur la liberté d'expression et de presse qu'à partir de 1960, ces libertés jouissaient déjà d'une protection. En effet, les tribunaux ont interprété le préambule de la *Loi constitutionnelle de 1867* comme étant « une déclaration implicite des droits<sup>35</sup> » et ainsi ont accordé une certaine protection constitutionnelle à la liberté de presse.

La décision la plus importante à cet égard fut rendue par la Cour suprême dans l'Avis sur la législation albertaine, [1938] R.C.S 100. Une loi de l'Alberta limitant la liberté de presse y fut jugée invalide parce que, entre autres motifs, elle portait atteinte à la libre circulation des idées essentielle au fonctionnement des institutions démocratiques de notre régime parlementaire.<sup>36</sup>

---

<sup>33</sup> Pierre Trudel, *Droit de l'information et de la communication*, Montréal, Thémis, 1984.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>35</sup> Henri Brun et Guy Tremblay, *Droit constitutionnel*, 3<sup>e</sup> édition, Cowansville, Yvon Blais, 1997, p. 639.

<sup>36</sup> *Ibid.*, 639.

Avant que la liberté d'expression et la liberté de presse ne soient explicitement reconnues par la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, elles ont fait l'objet d'une reconnaissance législative par le Parlement canadien, en 1960, dans la Déclaration canadienne des droits en ces termes :

Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe : [...] d) la liberté de parole [...] f) la liberté de la presse.<sup>37</sup> [nous soulignons]

Au Canada, la liberté de presse est une liberté fondamentale. Adoptée en 1982, la Charte canadienne des droits et libertés garantit à chacun la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication<sup>38</sup> ».

Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne, adoptée par l'Assemblée nationale en 1975, ne reconnaît pas expressément la liberté de presse. Cependant, elle stipule que « [t]oute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association<sup>39</sup> » et que « [t]oute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi<sup>40</sup> ». Cependant, la reconnaissance de la liberté d'expression dans la charte québécoise inclurait la liberté

---

<sup>37</sup> Art. 1.

<sup>38</sup> Art. 2 b).

<sup>39</sup> Art. 3.

<sup>40</sup> Art. 44.

de la presse. C'est du moins l'interprétation qu'en ont faite les tribunaux<sup>41</sup>. Ainsi, la liberté de la presse serait un corollaire de la liberté d'expression<sup>42</sup>.

Pour faire une comparaison avec les propos de Carey sur la Constitution américaine, nous notons que la constitution du Canada et celle des États-Unis sont très différentes. La constitution canadienne est « formée d'un grand nombre de textes disparates qui ne contiennent pas seulement des normes suprêmes<sup>43</sup> ». La situation nous paraît différente aux États-Unis où « il existe depuis deux siècles une charte des droits incluse dans la Constitution<sup>44</sup> ».

Ainsi, l'histoire de la conversation publique de ceux qui ont formé le Canada et, en l'occurrence, ceux qui ont formé le Québec, est marquée, entre autres, par une conquête, qui a modifié le régime juridique public applicable et par un rapatriement constitutionnel dont la légitimité est encore contestée. L'unisson de la conversation américaine ne se retrouve pas dans la conversation canadienne ou québécoise, et l'inclusion de la liberté d'expression et de presse dans un texte constitutionnel s'est fait beaucoup plus tard dans l'histoire du Québec et du Canada que dans celle des États-Unis.

---

<sup>41</sup> Brun et Tremblay, p. 995.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>44</sup> Brun Tremblay, p. 644.

### 3.2 La liberté de presse et le journalisme au Québec

Lorsque le « journalisme » parle ou écrit sur la liberté de presse, il fait bien plus que parler simplement de liberté de presse. Cela tient entre autres au fait que la liberté de presse et le journalisme sont des concepts qui puisent l'un dans l'autre pour se définir parce que le journalisme justifie son autorité autour du principe de liberté de presse et que l'exercice de la liberté de presse n'existerait pas sans l'avènement de la « presse ». Ainsi, nous nous intéressons à la liberté de presse dans le présent chapitre non pas pour la définir, mais pour éclaircir les liens que le journalisme entretient avec cette liberté.

Pris sous l'angle politique, Anne-Marie Gingras se rapproche beaucoup des propos tenus par James W. Carey. Elle s'intéresse notamment au rôle politique des médias et consacre une section de son ouvrage à la liberté d'expression dans le contexte médiatique et démocratique<sup>45</sup>. Elle y soutient notamment que « [l]e rôle véritable des médias est fort distant du rôle officiel qu'on leur attribue et qu'ils s'attribuent eux-mêmes<sup>46</sup> ». Pour elle,

---

<sup>45</sup> Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie : le grand malentendu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 31.

Dans la sphère publique idéale, le droit du public à l'information se traduit par une obligation pour les médias d'offrir des informations qui aident les citoyens et les citoyennes à se former une opinion éclairée. Cela signifie qu'il n'y a pas de tabou sur les sujets politiques et économiques.

Or, non seulement les questions abordées dans les médias sont-elles restreintes, mais elles ne permettent que peu la formation d'une opinion éclairée, et ce, pour de multiples raisons abordées dans ce livre : dépendance envers les pouvoirs politiques et économiques, fabrication de l'opinion publique par des sondages. Le modèle de la sphère publique, qui sert d'idéal, est profondément en crise.<sup>47</sup>

Elle arrive à une conclusion semblable à celle de Carey, pour qui le journalisme ne représente pas « la » réalité, mais bien « une » réalité. Toutefois, le parcours de leurs réflexions respectives diffère. En effet, pour documenter ce qu'elle appelle la « crise » du modèle de la sphère publique, Anne-Marie Gingras étudie « les interdépendances entre les médias, d'une part, et les pouvoirs politiques, d'autre part<sup>48</sup> ».

De son côté, Carey, sans évacuer le rapport qu'entretiennent les médias et le pouvoir, propose une théorie qui donne un sens aux médias et au travail du journalisme en interprétant des textes. Toutefois, certaines des idées qu'Anne-Marie Gingras évoque relativement à la culture du journalisme ne sont pas sans rappeler celles que proposent les *Cultural Studies* de Carey :

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 37.

Notre modèle de l'appareil idéologique se fonde sur plusieurs idées : le rôle d'outil au service des pouvoirs politiques et économiques que jouent les médias n'est pas tant le résultat d'un complot que le résultat de la situation juridique et économique dans lesquelles se trouvent les entreprises de presse; l'organisation du travail dans les médias (temps réduit, ressources limitées, formation continue rare, rapports hiérarchiques, etc.) limite la marge de liberté des journalistes; la culture journalistique et la concurrence homogénéisent le travail des journalistes; la dépendance vis-à-vis des sources politiques institutionnalisées force la révérence et nuit à l'esprit critique.<sup>49</sup>

D'ailleurs, Stuart Hall, dont nous avons parlé plus tôt comme étant un des fondateurs des *Cultural Studies*, fait partie des auteurs auxquels Anne-Marie Gingras se réfère pour documenter le rapport entre les médias et le pouvoir. Pour elle, les liens entre les médias, la liberté de presse et la démocratie ne relèvent pas de l'évidence même :

Une presse libre sert donc d'outil essentiel dans une société démocratique, et l'asservissement de la presse dans les pays ayant des systèmes autoritaires de gouvernement sert d'exemple *a contrario* des liens entre médias et démocratie.

Or, cette perspective constitue une justification *a posteriori* de la conception contemporaine des liens entre médias et démocratie. L'étude des documents de l'époque et leur remise dans un contexte politique et juridique offrent une version fort différente de la signification des documents cités.<sup>50</sup>

Pour nous, 1 / l'interprétation journalistique de la liberté de presse est marquée par la professionnalisation du journalisme; 2 / l'interprétation que le « journalisme » fait de la liberté de presse sert à légitimer son autorité et non seulement à servir l'intérêt public; 3 / l'interprétation journalistique de la liberté de presse s'articule souvent autour de l'interprétation juridique de la liberté de presse.

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

**1 / L'interprétation journalistique de la liberté de presse est marquée par la professionnalisation du journalisme.** Selon nous, au Québec, l'interprétation journalistique de la liberté de presse est marquée par le passage du journalisme d'opinion au journalisme d'information et par la professionnalisation du métier journalistique.

D'abord, les premiers journaux du début du XIX<sup>e</sup> siècle « ont tous une orientation politique<sup>51</sup> ». Par exemple, « [l]es Gazette de Québec et de Montréal ne sont pas seulement nos deux premiers journaux, elles sont aussi les premiers spécimens du journal d'opinion qui dominera jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup> ». À cette époque, le journalisme n'est pas tel que nous le connaissons aujourd'hui, et le statut de celui qui exerce cette activité à temps complet est précaire. En effet,

[l]e journaliste est l'interprète plus ou moins conscient, mais l'interprète quand même, de l'opinion des hommes politiques. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le journaliste et le journalisme proprement dits n'existant pas, tout groupe politique ou social peut s'approprier un instrument pour transmettre sa propagande.<sup>53</sup>

Dans ce contexte, la liberté de presse ne semble pas, à cette époque, avoir d'existence autonome :

---

<sup>51</sup> Pierre Godin, *La lutte pour l'information : histoire de la presse écrite au Québec*, Montréal, Le Jour, 1981, p. 15.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 15. Ce sont des propos de Jean de Bonville rapportés par Godin.

Il y avait alors une multiplicité de sens accordés à la liberté d'expression; ses restrictions, nombreuses, nous interdisent de prétendre que la liberté de presse a été associée à la démocratie depuis le XVII<sup>e</sup> ou le XVIII<sup>e</sup> siècle. Durant la deuxième moitié de ce dernier siècle, la majorité des tracts sur la liberté de la presse passaient sous silence cette association : ainsi, on ignorait l'importance de la liberté d'expression pour la constitution d'une opinion éclairée, pour l'acquisition des connaissances, pour le gouvernement responsable et pour le bien-être général.<sup>54</sup>

Au début du XX<sup>e</sup> siècle toutefois, l'innovation technique des moyens de communication trace le chemin d'une nouvelle ère pour le journalisme. Le journalisme de masse prend de l'essor, à l'aide notamment de meilleures techniques d'impression. La nouvelle et les faits prennent de plus en plus de place dans les médias, au détriment de l'opinion<sup>55</sup>. « [...] [L]e Québec suit, avec un peu de retard, le mouvement amorcé aux États-Unis et en Europe où l'importance des villes et des agglomérations permet des tirages plus élevés, explique Jean de Bonville<sup>56</sup>. »

Il y a cent ans à peine, les entreprises de presse naissent de la volonté des citoyens – issus en majorité de la nouvelle classe moyenne – d'exprimer leurs attentes et leurs convictions politiques. Sous l'effet de l'industrialisation, les fins commerciales prirent cependant le pas, là comme ailleurs, sur les visées idéologiques.<sup>57</sup>

Il ne faut pas oublier que la transformation du journalisme d'opinion en journalisme d'information est toute relative. En effet, derrière une transmission d'information soi-

---

<sup>54</sup> Gingras, p. 27, qui fait référence à Leonard W. Lévy, *Emergence of a Free Press*, New York, University of Oxford Press, 1985, p. 155.

<sup>55</sup> Godin, p. 35-36.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>57</sup> Marc Raboy, *Les médias québécois : presse, radio, télévision et câblodistribution*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin, 1992, p. 80.

disant objective se dissimule un autre sens, celui que lui attribue le journalisme et qui reflète cette culture qui est la sienne. Et derrière un journalisme soi-disant objectif se retrouve une autre forme de journalisme d'opinion dont, à titre d'exemple, celle de l'orientation idéologique du propriétaire de l'entreprise de presse, qui n'est pas accessible pour les lecteurs non initiés au fonctionnement d'une entreprise de média. Comme l'explique Anne-Marie Gingras,

Le cadre de travail (charge de travail, délais, moyens, priorités, sujets couverts, etc.) déterminé par les patrons de presse correspond à une manière de voir les choses, une façon de concevoir le monde; on choisit ce qui mérite d'être publicisé ou tu. Mais on se défend bien de faire ce choix à la place du public! C'est lui qui décide, prétend-on; il achète et il zappe.<sup>58</sup>

Dorénavant lié à une activité économique, le journalisme en vient ainsi à s'implanter davantage comme un métier. C'est aussi dans ce contexte qu'au milieu des années 50 les premiers pas de la professionnalisation du journalisme se font et que s'amorce la syndicalisation des salles de rédaction. Selon Michel Roy, « [e]n quelques années, les fruits de l'action syndicale rendent aux journalistes la dignité perdue et, à ce métier, un caractère plus professionnel. Partout, les salaires sont sensiblement relevés et les conditions de travail, normalisées<sup>59</sup> ».

---

<sup>58</sup> Gingras, p. 92.

<sup>59</sup> Florian Sauvageau, Gilles Lesage et Jean de Bonville (dir.), *Les journalistes : dans les coulisses de l'information*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 21 cité dans Godin, p. 103.

L'information et la situation de la presse au Québec évoluent de manière telle que, à la fin des années 1960, le statut professionnel des journalistes se trouve complètement transformé et fait contraste avec les conditions misérables dans lesquelles le métier avait été exercé durant les décennies précédentes.<sup>60</sup>

Alors que le journalisme devient une activité qui s'anoblit et qui perd son caractère précaire s'amorce un mouvement de concentration des entreprises de presse lié à un « mouvement général de l'économie mondiale<sup>61</sup> ». La concentration de la propriété des entreprises de presse incite les journalistes du Québec à revendiquer leur autonomie en invoquant des arguments liés à la liberté d'expression et à la démocratie.

On ne s'étonnera pas que le spectre de la concentration et la menace, théorique tout au moins, à la liberté d'expression et au pluralisme de l'opinion que représentait ce phénomène de plus en plus envahissant, aient été au cœur des débats qui donnèrent naissance, en 1969, à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). La même année, le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand invitait une commission spéciale de l'Assemblée nationale à se pencher sur la question de la liberté de presse au Québec. Lors de ces audiences, on fit grand cas des inquiétudes liées au nouveau portrait de la propriété...<sup>62</sup>

La concentration de la presse et des médias est un phénomène qui est intimement lié à la liberté de la presse et au journalisme au Québec, encore aujourd'hui. En 2001, dans un mandat d'initiative de la Commission de la culture du Québec portant sur la

---

<sup>60</sup> Armande Saint-Jean, *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 130.

<sup>61</sup> Raboy, p. 78.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 81-82.

concentration de la presse<sup>63</sup>, les membres de la Commission se sont encore butés à la réalité de la liberté de la presse :

L'idée que la liberté d'opinion et d'expression et la liberté de presse sont essentielles à l'existence d'une société libre n'est pas nouvelle. Ces libertés sont garanties par la Charte canadienne de 1982, comme par la plupart des textes constitutionnels des sociétés démocratiques. Mais il n'est pas si simple de définir ce concept de liberté de presse. À qui appartient cette liberté, par exemple?<sup>64</sup>

Au Canada anglais, « [u]ne situation semblable – quoique beaucoup moins prononcée – se dessinait à la même époque<sup>65</sup> ». En 1980, le gouvernement fédéral « créait la Commission royale d'enquête sur les quotidiens » et « avait pour mandat de jauger le niveau de concentration dans l'industrie des quotidiens au Canada<sup>66</sup> ».

La référence à la liberté de presse par les journalistes semble donc liée à l'organisation et à la professionnalisation de ce groupe et à la transformation du journalisme d'opinion en journalisme d'information. Au Québec, la question de la concentration des entreprises fait inmanquablement surgir celle de la liberté de la presse. D'ailleurs, « [h]istoriquement, le problème de la concentration de la propriété de la presse est sans doute celui qui a le plus suscité de réactions [...]»<sup>67</sup>.

---

<sup>63</sup> Commission de la culture Assemblée nationale du Québec, *Mandat d'initiative portant sur la concentration de la presse*, (novembre 2001), [En ligne].  
<http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapcc3.html>.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> Raboy, p. 82.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>67</sup> Gingras, p. 31.

Si l'on revient aux propos de James W. Carey, le sens de liberté de presse a beaucoup changé depuis les balbutiements des démocraties nord-américaines. Si la liberté de presse était d'abord une liberté d'expression qui appartenait aux citoyens qui devaient pouvoir converser sans l'entrave du gouvernement, elle est devenue le droit pour le journalisme de s'exprimer au nom d'un public qui ne s'exprime plus. La différence tient au fait que la liberté de la presse était celle du public et que maintenant, elle est celle du journalisme au nom du public.

**2 / L'interprétation que le journalisme fait de la liberté de presse sert à légitimer son autorité.** Le Conseil de presse du Québec (le CPQ) a été créé en 1973 pour contrer, selon Armande Saint-Jean, « l'affligeante médiocrité de la presse canadienne française » et qui visait à instituer le mécanisme susceptible de revaloriser la profession journalistique<sup>68</sup> [...] ».

La création du CPQ a fait suite à plus de 15 années de discussions qu'avaient lancées l'Union canadienne des journalistes de langue française, l'ancêtre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, dans les années 1950, et qui ont fini par aboutir à la faveur du contexte créé par la révolution tranquille (Gariépy, 1982).<sup>69</sup>

Le CPQ est aujourd'hui un organisme d'autoréglementation dont le préambule de ses règlements généraux résume le rôle qu'il joue :

---

<sup>68</sup> Saint-Jean, p. 96.

<sup>69</sup> *Ibid.*

Le Conseil de presse du Québec est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à protéger la liberté de presse et à assurer au public son droit à l'information. À ces fins, le Conseil de presse agit comme un tribunal d'honneur et assure un leadership en matière d'éthique à l'égard de tous les médias d'information distribués ou diffusés au Québec, qu'ils soient membres ou non de la corporation, qu'ils appartiennent à la presse écrite ou à la presse électronique, et qu'il s'agisse de médias québécois ou non.<sup>70</sup>

Ainsi, le CPQ se donne comme principale mission de veiller à la protection de la liberté de presse. Dans un document qu'il a produit, *Les droits et responsabilités de la presse*, le CPQ énonce sa mission qui est de « veiller à la protection de la liberté de la presse et du droit du public à une information de qualité<sup>71</sup> ».

Plus précisément, le CPQ soutient dans ce document qu'il « s'efforce de définir, de préciser et d'affirmer les conditions d'exercice de la liberté de presse et du respect du droit du public à une information exacte, rigoureuse, complète et pluraliste<sup>72</sup> ». Pour le Conseil, « la liberté de presse et le droit du public à l'information s'appliquent dans le contexte de l'information véhiculée par les médias et par les professionnels de l'information<sup>73</sup> », dans le contexte de laquelle « leur fonction première est de livrer à la population une information exacte, rigoureuse, complète sur toute question d'intérêt public<sup>74</sup> », tandis que le droit à l'information « précise les conditions d'exercice d'une presse libre dans une société démocratique, de même que les

---

<sup>70</sup> Conseil de presse du Québec, *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne]. [http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com\\_content&task=view&id=263&Itemid=145](http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=263&Itemid=145) (Page consultée le 14 décembre 2007).

<sup>71</sup> Conseil de presse du Québec, *Les droits et responsabilités de la presse*, « Avant-propos Conseil de presse du Québec, « Droits et responsabilités de la presse », p. 13, In *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne]. [http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp\\_fr.pdf](http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp_fr.pdf) (Page consultée le 28 janvier 2008), p. 5.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>74</sup> *Ibid.*

prérogatives et les responsabilités de ceux dont la fonction première est d'informer<sup>75</sup> ».

Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, la FPJQ est une association professionnelle qui prend la parole des journalistes qu'elle représente :

Elle fait entendre la voix des journalistes partout où c'est nécessaire, dans les commissions parlementaires, devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, dans les conseils municipaux, auprès des juges, de la police et des organismes publics dont les politiques de communication entravent le travail des journalistes.<sup>76</sup>

Dans cette optique, elle met la liberté de presse au cœur de sa mission : « Depuis 1969, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec défend la liberté de presse et le droit public à l'information. Elle intervient chaque fois que la liberté de presse est menacée<sup>77</sup>. » Selon la FPJQ :

Nous vivons dans un régime de liberté de presse, mais cette liberté doit constamment être défendue. Le droit du public à l'information exige que les journalistes puissent faire leur travail sans restrictions, que les salles de nouvelles aient les ressources adéquates, que l'accès à l'information gouvernementale soit réel, que le matériel et les sources confidentielles des journalistes soient protégés.<sup>78</sup>

---

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.fpq.org/index.php?id=71> (Page consultée le 3 février 2008).

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

Pour la FPJQ, la liberté de presse doit être constamment défendue, et c'est le rôle du journaliste de le faire :

Les journalistes ont le devoir de défendre la liberté de presse et le droit du public à l'information, sachant qu'une presse libre joue le rôle indispensable de chien de garde à l'égard des pouvoirs et des institutions. Ils combattent les restrictions, les pressions ou les menaces qui visent à limiter la cueillette et la diffusion des informations.<sup>79</sup>

Ce que nous retenons de ces deux exemples est que ces regroupements s'appuient sur la liberté de presse pour en défendre l'importance, mais surtout pour justifier le rôle et les fonctions du journaliste dans une société démocratique. Bien que les journalistes soutiennent travailler dans l'intérêt public et pour le maintien de la démocratie, les organismes qui les représentent et qui proposent des règles d'éthique pour baliser leur pratique ont été créés originellement dans le but de donner plus de crédibilité et de pouvoir à la profession journalistique.

**3 / L'interprétation journalistique s'articule souvent autour de l'interprétation juridique de la liberté de presse.** Selon nous, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne en 1982 est un pivot dans l'interprétation que les journalistes se forment de la liberté de la presse.

En effet, au Québec, les ouvrages qui ont abordé la liberté de presse dans le contexte journalistique la présentent souvent comme étant un concept juridique. En 1984, un colloque sur la nature et les limites de la liberté de la presse, organisé par Alain Prujiner et Florian Sauvageau, se voulait le lieu d'un débat public orienté sur « la

---

<sup>79</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, « Guide de déontologie », In *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*. [En ligne], section « préambule ». <http://www.fpqj.org/index.php?id=82> (Page consultée le 28 janvier 2008).

nature et les limites de la liberté de presse<sup>80</sup> ». Ce colloque s'est conclu par la publication d'un ouvrage intitulé *Qu'est-ce que la liberté de presse?*<sup>81</sup> et dont les textes qui en sont issus sont présentés dans un contexte essentiellement juridique.

Ce traitement juridique de la liberté de presse n'est pas étranger au fait que l'organisation du colloque et la parution de ce livre ont probablement été initiés à la suite de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, et qui promettait de donner lieu à des interprétations de la liberté de presse qui affecteraient la pratique du journalisme. Selon les auteurs,

[s]uivant l'orientation que les tribunaux adopteront, la protection constitutionnelle de la liberté de la presse sera de nature très différente. Il semble donc opportun de procéder à quelques clarifications avant que la jurisprudence ne s'élabore au hasard des causes que les tribunaux auront à trancher.<sup>82</sup>

Ainsi, pour Alain Prujiner, « la liberté de presse est un concept flou et difficile à cerner et dont il reviendra au juriste de définir et qualifier<sup>83</sup> ».

Un autre ouvrage récent aborde la question de la liberté de presse, mais dans le contexte, cette fois, de l'éthique de l'information. Dans cet ouvrage, Armande Saint-Jean soutient elle aussi que le système judiciaire a une importante influence sur la pratique du journalisme au Québec :

---

<sup>80</sup> Alain Prujiner et Florian Sauvageau (dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal, Boréal, 1986, p.12.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Alain Prujiner, « Introduction » In Prujiner et Sauvageau, p. 11 et 12.

Le système judiciaire apparaît de plus en plus comme l'instrument privilégié, voire unique, d'une remise en question des pratiques journalistiques et du fonctionnement des médias. On peut en déduire que désormais, ce sont davantage les lois qui contraignent la liberté d'information et qui, à travers l'interprétation qu'en font les tribunaux et la jurisprudence, ont un effet prépondérant sur l'orientation et l'évolution de la pratique journalistique. En conséquence, l'éthique journalistique se trouve de plus en plus balisée par les lois et les décisions des tribunaux et non par l'interprétation que donneraient les praticiens de l'information, propriétaires ou artisans, de principes fondamentaux qui gouvernent leur activité.<sup>84</sup>

Le CPQ et la FPJQ mettent aussi l'accent sur le caractère juridique de la liberté de presse. Pour le CPQ, la liberté de presse se fonde sur le rôle social des médias dans une société démocratique et « découle des libertés fondamentales de pensée, de parole, d'expression et d'opinion reconnues dans divers documents d'ordre juridique, au plan national et international<sup>85</sup> ».

À la FPJQ, c'est sous la rubrique « Journalisme au Québec », « cadre légal » que l'on propose une explication à ce principe :

---

<sup>84</sup> Armande Saint-Jean, *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

<sup>85</sup> Conseil de presse du Québec, « Droits et responsabilités de la presse », In *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne]. [http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp\\_fr.pdf](http://www.conseildepresse.qc.ca/images/stories/derp_fr.pdf) (Page consultée le 28 janvier 2008), p.7.

Le journalisme se pratique au Québec dans un régime de liberté de presse qui est indispensable à l'exercice de la vie démocratique. La Charte canadienne des droits et libertés garantit à chaque citoyen le droit fondamental à « la liberté de presse et des autres moyens de communication » (article 2b). La Charte des droits et libertés de la personne du Québec consacre le droit fondamental à la « liberté d'expression » (article 3) dont découle directement la liberté de presse.

Le journalisme est ainsi une des rares activités professionnelles qui reposent sur l'exercice de certains droits fondamentaux de la personne. Les restrictions posées au journalisme, comme celles qui sont posées à l'exercice de tout autre droit fondamental, doivent donc être les plus limitées possible et elles doivent pouvoir se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique. La règle est la liberté de presse, les restrictions sont l'exception.<sup>86</sup>

### 3.3 Liberté de presse comme principe éthique

Selon une conception culturelle de la communication, le journalisme n'informe pas le public de la réalité, le matériel qu'il produit n'étant pas le reflet de la réalité, mais le témoin de « sa » réalité. La conversation qu'il propose n'est pas une conversation avec le public, mais une conversation entre ses membres : le journalisme converse avec le journalisme avec les connaissances qui sont les siennes sur les sujets auxquels il s'attarde. Le journalisme à travers son matériel propose sa vision du monde et non un reflet du monde lui-même.

L'interprétation que le journalisme propose de la liberté de la presse est intimement liée à la professionnalisation de ce métier. Le journalisme définit son rôle et ses fonctions dans la société en s'imposant de défendre cette liberté et argumente ainsi sur la légitimité de son autorité. Le journalisme informe les citoyens, témoigne de ce qu'il a vu pour un public qui ne peut être partout à la fois. Il se dit le chien de garde

---

<sup>86</sup> Fédération professionnelle des journalistes du Québec, « Guide de déontologie », In *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*. [En ligne], <http://www.fpqj.org/index.php?id=djcadre> (Page consultée le 28 janvier 2008).

de la démocratie, mais plus souvent qu'autrement, il se fait le défenseur du rôle du journalisme professionnel.

Dans *Qu'est-ce que la liberté de presse?*<sup>87</sup>, Peter Desbarats aborde la question de la liberté de presse sous l'angle du journalisme qui critique son propre travail. Pour lui, « [l]a presse est en mesure – c'est la seule institution qui le soit – de contrôler les nouvelles qui portent sur elle-même, et elle le fait de manière très efficace<sup>88</sup> »; c'est ce qui fait en sorte de rendre « impossible la mise en place d'une relation entre le public et les critiques de la presse<sup>89</sup> ». Il reproche notamment aux journaux canadiens d'avoir principalement parlé de la Commission Kent<sup>90</sup> en des termes factuels et que « leurs analyses et interprétations des recommandations se révélèrent violemment et vigoureusement négatives<sup>91</sup> », se transformant en une « campagne négative<sup>92</sup> » contre le rapport Kent. Et cela aurait pour effet de nuire à la conception que le public se fait de la liberté de presse :

---

<sup>87</sup> Prujiner et Sauvageau, *op. cit.*, note 86.

<sup>88</sup> Peter Desbarats, « La presse : une institution qui supporte mal la critique », In Prujiner et Sauvageau, p. 114.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>90</sup> Canada (1981), *Commission royale d'enquête sur les quotidiens*, ministre des Approvisionnement et Services Canada. Cette commission, appelée la commission Kent en raison du nom de son président, « avait pour mandat de jauger le niveau de la concentration dans l'industrie des quotidiens au Canada » : Marc Raboy, *Les médias québécois*, p.83.

<sup>91</sup> Desbarats, p. 114.

<sup>92</sup> *Ibid.*

[...] le public ne sait pas qu'il existe deux manières de concevoir la liberté de presse : l'une de droite et l'une de gauche, au risque de simplifier à l'extrême. Le consommateur d'actualité n'entend parler que de la liberté de publier et presque jamais de la responsabilité sociale des organismes de presse. Comme un seul point de vue est diffusé, il est impossible d'avoir un débat public intelligent au sujet de la liberté de presse.<sup>93</sup>

Outre l'impossibilité d'avoir un débat public intelligent au sujet de la liberté de presse, l'auteur soutient que « les consommateurs de nouvelles sont devenus cyniques en ce qui regarde [sic] les médias d'information en général<sup>94</sup> », que le public « ne connaît pas et par conséquent se moque de ces problèmes<sup>95</sup> ». Ainsi pour Desbarat, le problème relativement à l'interprétation de la liberté de la presse est double : d'abord les journalistes eux-mêmes ne proposent pas la « bonne » interprétation de cette liberté et le public ne s'intéresse pas à cette question.

C'est qu'en fin de compte, le malaise sur l'interprétation que fait le « journalisme » de la liberté de presse tourne autour du public pour qui et en vertu de qui le « journalisme » dit exercer son travail. Si les premières conversations publiques étaient celles de citoyens, le « journalisme » est venu remplacer ces conversations par les siennes, des conversations soi-disant objectives et vraies, sur lesquelles le public peut se fier pour réfléchir et prendre des décisions. Toutefois, en analysant la situation sous l'angle d'une théorie culturelle de la communication, nous en venons à concevoir le journalisme autrement : sa conversation n'est pas « vraie », elle est le témoin de la culture du journalisme.

Ainsi, nous posons la thèse suivante : lorsque le « journalisme » disserte de la liberté de presse, il fait bien plus que parler de liberté de presse. Sous le couvert de la vérité,

---

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*

il propose et présente une vision du monde, la sienne, une opinion, celle du rôle du journalisme dans la société.

Cependant, il ne faut pas croire que la « substitution » entre la conversation citoyenne et celle du journalisme est unique au journalisme. Les communautés interprétatives qui se placent en situation d'autorité en prétendant à l'objectivité et à la vérité finissent par faire leur place comme étant « la » vérité.

Nous avons vu que les journalistes conceptualisent souvent la liberté de presse comme étant un droit. Si les premières conversations publiques sur la liberté de presse étaient celles du journalisme, la communauté juridique est venue remplacer ces conversations par les siennes, des conversations soi-disant objectives et vraies, sur lesquelles le public et le journaliste peut se fier pour réfléchir et prendre des décisions. Bien entendu, la liberté de presse est un droit. Pourtant, nous avons aussi vu qu'il est possible de concevoir la liberté de presse autrement.

La théorie culturelle de Carey nous permet finalement de concevoir la liberté de presse comme étant une façon qu'a une société de « vivre ensemble » en recourant à la parole, à la discussion et à l'argumentation. Elle nous fait comprendre que la liberté de presse peut aussi être un principe éthique social lié à la naissance d'une nation et à la vie en commun de ses membres. Dans le même sens, elle pourrait devenir pour le « journalisme » autre chose qu'un droit, soit, un « vrai » principe éthique qui le guiderait dans la pratique de son métier.

## CONCLUSION

Une conception culturelle de la communication nous fait comprendre le journalisme autrement. Elle nous permet de ranger le journalisme aux côtés de disciplines qui assument leur subjectivité comme l'art, la littérature, la danse, l'architecture etc. et lui fait prendre ses distances du modèle professionnel du journalisme.

Nous ne prétendons pas que le journalisme ne soit pas une activité professionnelle. Au contraire, nous avons vu que depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'innovation technique des moyens de communication et l'activité économique liée à ce métier amorce une professionnalisation du journalisme, une activité jusqu'alors plutôt inexistante au Québec. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec et le Conseil de presse du Québec abordent la conception du journalisme dans le même sens et s'efforcent de mettre l'accent sur l'intégrité, la crédibilité, la compétence et l'autorité de ses membres.

Les définitions que ces deux groupes proposent de l'activité journalistique en témoignent. Elles mettent de l'avant le rôle de témoin indépendant et responsable du journaliste dont le travail consiste à rapporter des faits le plus objectivement possible, bien encadré par des règles éthiques fondées sur l'intérêt du public et la vie en démocratie.

Même parmi les travaux les plus documentés des chercheurs universitaires, cette conception professionnelle est tellement répandue qu'à moins de faire une recherche approfondie sur le journalisme, c'est la seule qui survit. Nous ne pensons pas que

cette définition n'est pas « bonne ». Nous constatons plutôt qu'elle est défendue par les journalistes et les groupes de journalistes qui, à la fois, statuent sur leur autorité et justifient leur pratique par le rôle qu'ils jouent auprès du public. Comme James W. Carey pourrait dire : la définition professionnelle du journalisme est simplement celle des journalistes.

Ainsi, l'approche des *Cultural Studies* de James W. Carey apporte un nouveau souffle à l'étude du journalisme. Elle force celui qui se penche sur le journalisme à prendre un détachement réflexif par rapport à son sujet, c'est-à-dire à reculer d'un pas pour voir le journalisme et sa pratique dans son ensemble, sous un angle différent de ceux qui exercent cette activité au quotidien.

En abordant la communication comme étant un rituel, et non comme une transmission d'information, Carey nous permet de concevoir le travail du journalisme comme étant le matériel observable et public qui témoigne de la culture du journalisme, cette culture qui n'est pas accessible au public et que partagent ceux qui exercent ce métier. Le matériel du journalisme n'est donc pas le miroir du monde ou de la réalité, mais plutôt le miroir du sens que les journalistes attribuent à leur travail. Il est une narration, une histoire et le langage est sa seule voie d'expression.

Dans cette optique, les interprétations journalistiques de la liberté de presse sont des témoins particuliers de la culture du journalisme parce qu'elles illustrent deux facettes de son discours : pour les journalistes la liberté de presse est à la fois un droit, un principe qui justifie et solidifie l'autorité de la profession journalistique et à la fois un principe qui justifie le rôle du journaliste en tant que représentant du public dans une société démocratique.

Ainsi, même si ce discours sert à donner un encadrement similaire à celui d'autres professions telles que la médecine, le droit ou l'ingénierie, il fait en sorte de créer une

exclusivité à un groupe sur le droit de raconter le monde, groupe dont un des seuls traits distinctifs est de partager une culture commune de ce qu'est ou devrait être le journalisme.

Pourtant, selon James W. Carey, une précision s'impose : avant l'entrée en scène de moyens avancés de communication, la liberté de presse tirait son essence de la conversation d'un public réel, d'un public qui discutait publiquement sur le comment on voulait vivre ensemble. Les médias de masse, et le journalisme qui s'est imposé avec eux, ont substitué cette conversation par la leur, celle du journalisme. Le lien entre l'activité journalistique et l'intérêt du public est donc peut-être plus ténu que ce qu'en soutient le journalisme. À tout le moins, il est interprété par un groupe, les journalistes, qui partagent une opinion dominante de ce qu'est l'intérêt public et de la façon de le représenter.

Selon nous, il est de ces sujets qui ne s'abordent que subjectivement et la liberté de presse et le journalisme en font partie. Que répondre à Jean-René Dufort à qui on refuse d'émettre une carte de presse et qui se sent plus près de la FPJQ que de l'Union des artistes ? Son discours, qui propose une façon plus subjective d'informer, entre en contradiction avec celui des groupes de journalistes. Pourtant, nous serions tentés de répondre que dans son travail, il entretient le même rapport à la réalité que le journalisme qui, comme le proposent les *Cultural Studies*, entretient à son tour le même rapport à la réalité que l'art.

## BIBLIOGRAPHIE

Adam, G. Stuart. « Journalism knowledge and Journalism practice : the problems of curriculum and research in university schools of journalism ». *Canadian Journal of Communication*, vol.14, n° 2 (1989), p. 70-80.

Adam, G. Stuart. « Notes Toward a Definition of Journalism, Understanding an Old Craft as an Art Form ». In *The Values and Craft of American Journalism, Essays from the Poynter Institute*. Roy Peter Clark and Cole C. Campbell (éd.), Gainesville, FL: University Press of Florida, 2002, p. 7-40.

Adam, G. Stuart. « A Provost's Advice on Bollinger's Quest ». *Zoned for Debate* [En ligne] no. 1, 16 septembre 2002.  
<http://journalism.nyu.edu/pubzone/debate/forum.1.essay.adam.html>

Arenson, Karen W. « Columbia President, Rethinking Journalism School's Mission, Suspends Search for New Dean ». *New York Times* [En ligne], 24 juillet 2002.  
<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=980DE1D91238F937A15754C0A9649C8B63>

Barker, Chris. *Cultural studies: Theory and Practice*. London: Sage Publications, 2002, 484 p.

Barringer, Felicity. « Worry Voiced Over Comments On Journalism At Columbia ». *New York Times* [En ligne], 25 juillet 2002.  
<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9505E5DE1038F936A15754C0A9649C8B63>

Bowles, Dorothy. « Newspaper Support for Free Expression in Times of Alarm, 1920 and 1940 ». *Journalism Quarterly*, vol. 54 (été 1977), p. 271-279.

Bowles, Dorothy. « Missed Opportunity: Educating Newspaper Readers About First Amendment Values ». *Newspaper Research Journal*, vol. 10, n° 2 (automne 1989), p. 39-53.

Breton, Philippe et Serge Proulx. *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Boréal, 2002, 300 p.

Brun, Henri et Guy Tremblay. *Droit constitutionnel*. 3<sup>e</sup> édition. Cowansville : Yvon Blais, 1997, 1403 p.

Carey, James W. « The Communications Revolution and the Professional Communicator ». *Sociological Review Monographs*, vol. 3 (1969), p. 23-38.

Carey, James W. « The Dark Continent of American Journalism ». In Robert Karl Manoff et Michael Schudson (dir. publ.). *Reading the News: A Pantheon Guide to popular Culture*. New York: Pantheon Books, 1986, p. 146-196.

Carey, James W. *Communication as Culture: Essays on Media and Society*. Boston: Unwin Hyman, 1989, 241 p.

Carey, James W. « Abolishing the Old spirit world ». *Critical studies in Mass Communication*, vol. 12, n° 1 (mars 1995), p. 82-88.

Carey, James W. « The Press Public Opinion and Public Discourse: On the Edge of the Postmodern ». In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey, A Critical Reader*. Minneapolis MN; London: University of Minnesota Press, 1997, p. 228-257.

———. « “A Republic, If You Can Keep It”: Liberty and Public Life in the Age of Glasnost ». In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey, A Critical Reader*. Minneapolis MN; London: University of Minnesota Press, 1997, p. 207-227.

———. « Afterword/The Culture in Question ». In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey, A Critical Reader*. Minneapolis MN; London: University of Minnesota Press, 1997, p. 308-339.

Carey, James W. « Reflexions on the project of (American) Cultural Studies », In Marjorie Furguson and Peter Goldin (éd.), *Cultural Studies in Question*. London, Sage, 1997, 247 p.

Cauchon, Paul. « FPJQ : un débat qui s'annonce houleux », *Le Devoir*, 30 novembre 2002, p. B2.

Cauchon, Paul. « Les journalistes rejettent l'idée d'une loi cadre », *Le Devoir*, 2 décembre 2002, p. A1.

Commission de la culture Assemblée nationale du Québec. *Mandat d'initiative portant sur la concentration de la presse*, novembre 2001, [En ligne].  
<http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapcc3.html>

Conseil de presse du Québec. *Site du Conseil de presse du Québec*, [En ligne].  
<http://www.conseildepresse.qc.ca/>

Coutlée, Gilles. « Guillaume de Humboldt et la communication ». In *Communication, Horizons de pratique et de recherche*. Sous la dir. de Pierre Mongeau et Johanne Saint-Charles, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 29-52.

Deuze, Mark. « What is journalism ? Professional Identity and Ideology of Journalists Reconcidered ». *Journalism*, vol., n° 4 (2005), p. 442-464.

Dewey, John. *The Public and its Problems*. New York: Henry Holt and Co, 1927, 224 p.

Eason, David L. « On Journalistic Authority: The Janet Cooke Scandal ». *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 3 (décembre 1986), p. 429-447.

Fédération professionnelle des journalistes du Québec. *Site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.fpjq.org/>

Gagnon, Katia. « Hérouxville édicte un code de conduite rigoureux pour ses futurs immigrants », *La Presse*, 27 janvier 2007, p. A1.

Gies, Lieve. « Law as popular Culture: Cross-disciplinary Encounters ». *Continuum: Journal of Media & Cultural Studies*, vol 19, n° 2 (juin 2005), p. 165-180.

Gingras, Anne-Marie. *Médias et démocratie : le grand malentendu*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1999, 237 p.

Godin, Pierre. *La lutte pour l'information : histoire de la presse écrite au Québec*. Montréal : Le Jour, 1981, 317 p.

Gosselin, André. « The collective practices of Québec journalists », *Canadian Journalism of Communication*, vol. 14, n° 2 (1989), p. 28-40.

Grondin, Jean. *L'herméneutique*. Coll. « Que sais-je », Paris : Presses universitaires de France, 2006, 127 p.

Grossberg, Lawrence et al. *Media Making, Mass Media in a Popular Culture*. Thousand Oakes, (Calif.): Sage Publications, 2006, 495 p.

Habermas, Jürgen. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Trad. de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris : Payot, 1988, 324 p.

Hardt, Hanno. *Critical Communications Studies : Communication, History and Theory in America*. New York: Routledge, 1992, 279 p.

Johnson, Richard. (année) « What is Cultural Studies anyway ? ». In *What is Cultural Studies? A Reader*. John Storey (dir. publ.), New York: Arnold, 1996, p. 75-114.

Jury, Pierre. « Ciné réalité », *Le Droit*, 17 septembre 2003, p. 26

*La Presse*, « Un documentaire sur Bernard Landry », 3 septembre 2003, p. C3

Lochak, Danièle. *Les droits de l'homme*, Paris : La Découverte, 2005, 127 p.

Mattelart, Armand et Erik Neveu. *Introduction aux Cultural Studies*. Paris : La Découverte, 2003, 121 p.

Mattelart, Armand et Michèle. *Histoire des théories de la communication*. Paris : La Découverte, 2002, 123 p.

Milton, John. *Areopagitica*. Philadelphia: A. Saifer, 1972, 80 p.

Pauly, John. « Introduction/On the Origins of Media Studies (and Media Scholars) ». In Eve Stryker et Catherine A. Warren (dir. publ.), *James Carey, A Critical Reader*. Minneapolis MN; London: University of Minnesota Press, 2007, p. 3-13.

Pratte, Alf and Gordon Whiting. « What Newspaper Editorials Have Said About Deregulation of Broadcasting ». *Journalism Quarterly*, vol. 63 (automne 1986), p. 497-502.

Prujiner, Alain et Florian Sauvageau (dir.). « Qu'est-ce que la liberté de presse ». Montréal : Boréal, 1986, 258 p.

Raboy, Marc. *Les médias québécois : presse, radio, télévision, inforoute, 2<sup>e</sup> édition*. Montréal : Gaëtan Morin, 2000, 409 p.

Raboy, Marc. *Les médias québécois : presse, radio, télévision et câblodistribution*. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin, 1992, 280 p.

Ravault, René-Jean. « Contre la globalisation de la pensée unique par l'éducation plurielle ». In *2001 Bogues, Globalisme et pluralisme : TIC et société*. sous la dir. de Bernard Miège et Gaëtan Tremblay, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 155-169.

Rorty, Richard. *Philosophy and the Mirror of Nature*, Princeton NJ: Princeton University Press, 1979, 401 p.

Roy, Jean-Hugues. « Jean-René Dufort, clown ou journaliste? », *Le 30* [En ligne], (juillet-août 1999).  
[http://www.fpjq.org/index.php?id=119&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=1583&tx\\_ttnews\[backPid\]=206&cHash=827e9e895a](http://www.fpjq.org/index.php?id=119&tx_ttnews[tt_news]=1583&tx_ttnews[backPid]=206&cHash=827e9e895a)

Saint-Jean, Armande. *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002, 299 p.

Sparks, Colin. « The Evolution of Cultural Studies ». In *What is Cultural Studies? A Reader*. John Storey (dir. publ.), New York: Arnold, 1996, p. 14-30.

Slavko, Splichal. *Principles of Publicity and Press Freedom*. Landham, MD: Oxford Rowman & Littlefield, 2002, 229 p.

Steiner, Linda. « *In Memoriam* ». *Journalism Studies*, vol. 7, n°6 (décembre 2006), p. 819.

Steiner, Linda. « *In Memoriam: James W. Carey* ». *Journalism Studies*, vol. 7, n°6 (décembre 2006), p. 820-823.

Stewart, John (dir. publ.) *Beyond the Symbol Model, Reflexions on the Representational Nature of Language*. Albany: State University of New York Press, 1996, 343 p.

Storey, John (dir. publ.) *What is cultural studies?: A Reader*. New York: Arnold, 1996, 387 p.

Stryker, Eve et Catherine A. Warren (dir. publ.). *James Carey, A Critical Reader*. Minneapolis MN; London: University of Minnesota Press, 1997, 355 p.

Sormany, Pierre. *Le métier de journaliste : guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Montréal : Boréal, 2000, 494 p.

Trabant, Jürgen. *Humboldt ou le sens du langage*. Liège : P. Margada, 1992, 203 p.

Trager, Robert. « "...The whole Truth...": The First Amendment, *Cultural Studies, and Comparative Law* ». *Journal of Communication Inquiry*, vol 19, no.2, (1995), p. 16-32.

Tremblay, Gaëtan. « De Marshall McLuhan à Harold Innis », *Revue tic&société* [En ligne], vol.1, n°1 (2007), mis à jour le 15 février 2008.  
<http://revues.mshparisnord.org/lodel/ticsociete/index.php?id=222>.

Trudel, Pierre. *Droit de l'information et de la communication*. Montréal : Thémis, 1984, 595 p.

Turner, Graeme. « Media Wars: Journalism, cultural and media studies in Australia ». *Journalism*, vol.1, n° 3 (2000) p. 353-365.

Yelle, François. « Les études en communication médiatique au Québec et l'approche des Cultural Studies ». *COMMposite* [En ligne], n° 1 (2000).  
<http://commposite.org/v1/2000.1/articles/yelle.htm> (Page consultée le 7 février 2008)

Zelizer, Barbie. « Journalists as Interpretive Communities ». *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 10, n° 1 (1999), p. 219-237.

Zelizer, Barbie. *Taking journalism seriously: the news and the academy*. Thousand Oakes, (Calif.): Sage, 2004, 286 p.

Zelizer, Barbie. « When Facts, Truth, and Reality are God-terms : on journalism's uneasy place in cultural studies ». *Communication and Critical/Cultural Studies*, vol. 1, n° 1 (2004), p. 100-119.